



Vol. III.—No. 2.

MONTREAL, JEUDI, 11 JANVIER, 1872.

ABONNEMENT, \$3. 00.
PAR NUMERO, 7 CENTI MS.

GALERIE NATIONALE.

JOSEPH-FRANS. PERRAULT, ECRIVAIN.

(Suite et fin).

Mon père ne pouvant se passer dans son commerce du capital des lettres d'échange protestées à la Nouvelle-Orléans, m'engagea à aller à la Virginie en réclamer le montant du tireur le Colonel Clark; en conséquence, j'écrivis au Colonel Rogers, un Virginien qui avait été envoyé à la Nouvelle-Orléans par l'État de la Virginie pour y faire l'achat de munitions de guerre, qui était arrivé aux Caskakias avec trois berges chargées, et se disposait à monter la Belle-Rivière, pour avoir un passage; ayant obtenu son consentement je partis des Illinois vers le commencement d'Octobre 1779, pour l'aller rejoindre, et nous partîmes peu de temps après des Caskakias pour faire ce trajet qui était assez périlleux, en raison des partis sauvages que le gouvernement anglais expédiait pour empêcher les américains de s'établir le long de cette Belle-Rivière.

Les trois berges avaient vingt-quatre hommes d'équipage et je faisais le vingt-cinquième.

Notre navigation ne fut point interrompue jusqu'au près du Ouabache où nous fîmes rencontre d'une pirogue contenant quatre à cinq hommes qui avait été le même jour attaquée par des sauvages qui en avaient blessé quatre, un mourut le même jour de la blessure d'une balle à travers le bas ventre par laquelle sortaient les excréments, un autre, un mulâtre, avait été atteint de trois coups de feu dans la main dont il se soutenait le long de la pirogue en la tirant au large lors de l'attaque, un troisième avait le bras cassé et le quatrième, blessé dans la poitrine, crachait le sang à pleine bouche et à chaque fois qu'il respirait il le renvoyait par sa plaie.

Le Colonel les prit à son bord, nous pansâmes leurs plaies de notre mieux, y mîmes des tampons de toile échiffée et trempés dans du taffia.

J'exhortai de mon mieux le provençal qui avait reçu la balle à travers le corps et qui se plaignait amèrement de ce que les sauvages l'avaient si maladroitement blessé dans cette partie.

Le Colonel fit dépecer leur pirogue et bastingsa sa berge des débris; il crut devoir établir des sentinelles pour nous garder la nuit.

Nous continuâmes le lendemain notre voyage et arrivâmes quelques jours après sans autre rencontre malheureuse au fort que les américains avaient bâti à la chute, nous y fîmes un séjour d'une semaine tant pour délasser l'équipage que pour nous ravitailler.

Il y avait dans ce fort une trentaine d'hommes de milice et un officier fort intimidé des partis sauvages qui rôdaient si fréquemment qu'ils n'avaient pas osé cueillir le blé-d'inde semé alentour du fort.

Nous les laissâmes enfin et reçûmes en échange de nos blessés trois prisonniers anglais que nous devions laisser au fort Duquêne, autrement le fort Pitt.

Notre navigation fut assez heureuse jusqu'à environ cinquante lieues au-dessus de la chute, lorsqu'étant à déjeuner sur le milieu d'une longue batture de sable nous entendîmes un coup de fusil, qui attira notre attention et nous fit porter la vue de l'autre côté de la rivière d'où il était parti; un moment après nous vîmes dériver un petit cajeu de bois sur lequel les sauvages ont coutume de mettre leurs fusils et vêtements quand ils traversent les rivières; ce que le Colonel connaissait aussi bien que moi, en sorte qu'il crut de la prudence de ne pas aller passer la tête de la batture, sans s'assurer s'il n'y aurait pas de danger en approchant la terre.

Le Colonel laissa six hommes pour garder les berges et amena les dix-huit autres à la découverte avec lui. Comme

cette batture était fort longue et large nous fumes plus d'une demie heure sans rien voir ni entendre; à la fin cinq à six coups de fusil se firent entendre et peu après une décharge d'une vingtaine, ensuite une fusillade assez suivie pour me faire croire que nos gens avaient en tête un parti considérable.

J'étais dans une perplexité extrême, car la fusillade se faisait entendre, de temps à autre, et enfin je vis venir à nous trois hommes à la course poursuivis par une quinzaine de sauvages; un de ces trois qui paraissait blessé à la jambe, car il boitait, pressé de près se tourna et déchargea sa carabine sur le sauvage qui le pressait et qui était si près qu'il mit la main sur la carabine et évita le coup, qui cependant mit feu à sa chemise; le sauvage lui donna un coup de son casse-tête sur la tête, le terrassa et lui enleva la chevelure à cinquante pas de moi.

Les autres sauvages nous voyant une dizaine d'hommes à l'entour des berges, firent halte à cent pas de nous, et donnèrent par là occasion aux deux fuyards d'atteindre les berges. Aucun de nos gens eut le courage de faire face à l'ennemi, les uns se jettèrent à la nage, les autres se cachèrent derrière les berges, pour les pousser au large, j'eus beau crier feu, personne ne m'obéit, et moi-même je ne pus décharger mon fusil, quoique je misse plusieurs fois en joue, tant celui que je visais faisait de zigzags pour éviter le coup. Enfin une des berges au-dessus de celle où j'étais venant à dériver près de celle où j'étais, je sautai dedans avec mon fusil à la main, elle se trouva celle où étaient les trois anglais que nous devions mener au fort Pitt; lorsqu'ils furent éloignés du rivage, il se mirent à ramer et à traverser de l'autre côté de la rivière, où on voyait trois ou quatre sauvages qui avaient vraisemblablement été laissés là pour garder le bagage.

Aussitôt que la berge eut atteint le rivage, ils sautèrent dedans, me prirent au corps, m'arrachèrent mon fusil et me lièrent ainsi que deux américains qui se trouvaient à bord; ils ne firent rien aux anglais, soit qu'ils les connussent, ou qu'ils se fussent fait connaître.

En tournant la tête du côté de la batture, que nous venions de laisser, je la vis couverte d'une centaine de guerriers qui s'empressaient de déchouer les deux berges que nous avions laissées sur la grève, pour venir à nous, et quelques uns à canarder ceux qui s'étaient jettés à l'eau; arrivés à nous ils ne nous dépouillèrent complètement, les culottes exceptées.

Comme il commençait à être tard, ils campèrent pour passer la nuit, établirent une forte garde à l'entour de nous et de leur prise.

Je ne pus fermer l'œil de la nuit, tant je me considérais en danger de mort.

De grand matin les sauvages déchargèrent les berges, se partagèrent le butin, en chargèrent plusieurs chevaux qu'ils avaient amenés avec eux, et firent plusieurs paquets portatifs que les plus jeunes portèrent sur leur dos; ils me présentèrent celui d'un chef blessé qui ne pouvait le porter, et comme je faisais quelque difficulté de les prendre, ils se servirent d'un argument irrésistible *La menace d'un casse-tête*, auquel je me rendis sans contestation, et je l'ai porté quatre-vingts lieues, à travers les forêts et les marais, quoiqu'il pesât au moins cent livres; trajet que nous commençâmes à faire le même jour, et que nous parcourûmes avec des peines et des privations infinies, pendant dix jours, avec la perspective de ma part, de recevoir pour récompense une bonne bastonnade, ce qui se vérifia un matin à l'approche du village des Chawenons, où les sauvages annoncèrent leur arrivée par des cris de mort, auxquels ceux dans le fort répondirent vivement, et accoururent vers nous armés de toutes sortes d'instruments offensifs.

Quand nous fûmes parvenus à un quart de lieue de ce fort on nous plaça à distances égales sur le chemin qui conduisait au fort, j'étais à la tête entouré d'une vingtaine de guerriers,

barbouillés de noir, ce qui est un signe de mort. On me fit signe de courir, mais avant que j'eus fait un pas on me frappa à la tête avec la crosse d'une carabine si violemment que je tombai évanoui; quand la connaissance me revint, je me trouvai suffoqué du poids de deux hommes tombés sur moi et que les autres tiraillaient, je profitai de cet incident pour me faufiler entre les jambes de ceux qui étaient debout et paraissaient se quereller, arrivé dans l'éclaircie je me levai avec précipitation, j'en culbutai deux, ce qui augmenta la confusion je me mis à courir, et comme j'étais expert dans cet exercice, aucun de ceux qui couraient après moi put m'atteindre; mais il y avait à la porte du fort, par où il me fallait passer, un sauvage qui était en attitude de me lancer un énorme caillou qu'il tenait à deux mains; mais comme j'étais poursuivi de près et que je n'avais d'autre alternative que de forcer le passage, je fis quelques caracoles pour éviter le caillou, cependant il m'atteignit à l'épaule et me fit faire une pirouette, et je fus tomber sur celui qui l'avait lancé et l'entraînai par ma chute dans une mare d'eau qui se trouvait derrière lui; je me relevai si promptement qu'il ne put me saisir; j'entrai dans une loge qui se trouvait au centre du village et être celle du conseil et avoir le privilège de conserver la vie à ceux qui s'y réfugiaient, j'étais plein de boue et de sang et si essouffé que je respirais à peine.

Un moment après, il entra un personnage grave qui me présenta une gamelle pleine d'eau et me fit signe de me débarbouiller; comme je savais que cette cérémonie était la sauvegarde de la vie, je m'y soumis avec bien de la joie.

Une demie heure après, je vis entrer les sauvages qui m'avaient reçu si chaudement, traînant après eux les corps des deux Américains, dont l'un était mort et l'autre respirait encore, mais sans connaissance; ils le lièrent en travers sur un cheval et l'amènèrent à un autre village, pour consoler les parents du lieu qui avaient perdu deux hommes dans leur escarmouche avec nos gens.

Je me figurai là-dessus que comme j'étais le moins maltraité et qu'on ne serait pas obligé d'employer un cheval pour me conduire, que l'on me réservait pour quelque village plus éloigné.

Le chef blessé dont je portais le paquet, et qui était le seul qui avait paru prendre quelque intérêt à ma situation, vint, accompagné de plusieurs autres me prendre et m'amena à son quartier.

Il y eut grand bal toute la nuit, on frappa au poteau, on chanta la guerre et on fit un vacarme infernal, tout le temps, dans la loge du conseil, à laquelle était adossé l'abri de notre logement.

Je fus informé par la suite que la querelle survenue lorsque j'étais étendu par terre évanoui du coup de carabine qui m'avait été donné à la tête et qui me donna l'occasion de m'enfuir si heureusement, provint de ce que les sauvages qui étaient près de moi, avaient ensanglanté les nez de ceux qui étaient derrière eux, en levant leurs casse-têtes pour me frapper.

Deux jours après, je partis de là avec le chef blessé dont je portais le paquet, accompagné des guerriers de son village: en sortant du fort, on me fit passer dessus le tronc du corps de l'américain dont on avait coupé la tête et les membres, qui étaient plantés sur des piquets; ce qui me fit craindre le même sort au lieu où l'on me menait.

Au bout de deux à trois jours de marche, je me doutais que l'on approchait de quelque village, par la toilette que firent les sauvages qui me conduisaient et les cris de mort qu'ils faisaient.

Je fus si effrayé de ces apprêts que je pensai perdre tout sentiment; cependant l'expérience du passé me fortifia assez pour me donner l'espoir de me retirer de cette seconde épreuve;

tant il est vrai que l'espérance ne nous abandonne jamais, quelle que soit notre situation.

Je vis donc sortir les sauvages du village avec leurs femmes et leurs enfants et venir à nous, sans trop d'émotion.

Les préparatifs étant faits, on me fit signe de courir, et je ne me le fis pas dire deux fois; je partis si promptement que j'évitai les coups de ceux qui m'entouraient et ne fus rattrapé par aucun d'eux; mais une vieille sauvagesse s'était plantée dans le milieu du chemin et m'attendait de pied ferme, armée d'une pioche; je fus à elle tout droit, et avant qu'elle pût me frapper je lui donnai un si furieux coup de pied dans le bas ventre qu'elle culbuta en arrière et s'exposa tellement que j'entendis un éclat de rire général qui mit fin à la scène tragique préméditée.

Je fus conduit après ce ridicule incident à la maison d'un traiteur anglais près du village, où je trouvai deux des prisonniers que nous devions conduire au fort Pitt.

Je restai là trois ou quatre jours; un bon matin, je vis arriver deux jeunes sauvages montés à cheval qui vinrent me signifier de les suivre, si je voulais éviter le courroux des guerriers de leur village, pour la mort de leurs parents et qu'ils me conduiraient au Détroit.

Je me déterminai à les suivre, nous marchâmes le reste du jour et bien avant dans la nuit sans arrêter. Nous fîmes ainsi cinq à six jours de marche forcée et arrivâmes enfin sur le bord de la décharge de la rivière des Mis dans le lac Erié, que je traversai à gué, au moyen d'un bâton pour m'empêcher d'être renversé par le courant.

J'étais si harassé, si exténué, j'entrai dans la maison d'un traiteur sur le côté opposé, je me couchai et dormis jusqu'au lendemain, quoique je me fusse couché à 4 heures de l'après-midi, encore parce qu'on vint m'avertir qu'une chaloupe m'attendait pour me conduire au Détroit où j'arrivai sur les neuf heures du soir. Je fus conduit au corps-de-garde et délivré au sergent, qui me donna du pain, que je n'avais pas vu depuis que j'avais laissé les Illinois, et que je dévorai, n'ayant pas mangé de la journée, et comme je me regardai hors de tout danger de perdre la vie, je dormis paisiblement pour la première fois depuis ma captivité, sur de la paille fraîche que le sergent fit étendre dans un petit cabinet qui ouvrait dans le corps-de-garde.

Je ne me réveillai qu'au grand jour, je priai le sergent d'envoyer avertir M. Dupéron Baby, mon oncle maternel, de l'arrivée d'un de ses neveux, prisonnier au corps-de-garde, où il vint aussitôt.

Après m'être fait connaître à lui, il fut immédiatement trouver le Major Dépeyster, le commandant du poste, lui demanda la permission de me retirer chez lui, répondant de ma conduite, et excusant la possibilité de me présenter à lui dans l'état déplorable où je me trouvais, défiguré par la longue barbe, meurtri de coups et couvert des haillons, que les sauvages avaient jetés sur le bord de la Belle Rivière et échangés pour des neufs, lors de la prise de nos berges.

Il obtint cette permission sans difficulté, et revint tout joyeux m'annoncer cette nouvelle, il m'amena chez lui où je fus traité avec toute la tendresse et sollicitude d'un bon parent.

Après que je fus un peu remis, dégrasé et vêtu, il me présenta au commandant qui m'ordonna de me disposer à partir, par les premières occasions, et aller me rapporter au gouverneur en Chef, le général Haldimand à Québec.

Je fus malade tout l'hiver, les marques jaunes et bleues que le collier qui supportait le paquet du chef blessé que j'avais porté, furent visibles pendant près de deux mois, l'éruption de boutons dont mon corps était couvert ne fut entièrement passée que dans le même espace de temps, et les fraîcheurs dans mes jambes se firent sentir plusieurs années après.

J'aurais bien désiré retourner auprès de mon père, mais je ne pus obtenir cette satisfaction du commandant, je fus obligé de m'embarquer le printemps 1780, et de me rendre à Québec, sous la garde et responsabilité de M. McComb, un ami de mon oncle.

Arrivé à Québec, je fus présenté au général Haldimand par l'Hon. François Baby, mon oncle, quand ce général fut instruit des motifs du voyage que j'avais entrepris avec le colonel Rogers, il me fit expédier un passe port pour aller rejoindre mon père, qu'il avait connu aux Trois-Rivières, lorsqu'il y commandait en 1760, et avec lequel il avait été plusieurs fois tuer des bécassines dans la commune.

Je profitai de la première occasion pour monter au Détroit et de là passer aux Illinois.

Passant au Détroit, j'y fus détenu jusqu'à l'automne à quêter un passage que je trouvais enfin avec des traiteurs qui se rendaient au poste Vincennes par la rivière des Mis, d'où je pouvais me rendre aux Illinois à cheval à travers les prairies.

Le lendemain du départ, nous vîmes arriver le soir à notre campement, un canot, dans lequel se trouvait un jeune homme nommé Rheil, que je connaissais; il nous informa que le chemin au poste Vincennes était infesté de partis de guerre, que lui-même avait été fait prisonnier et qu'il me conseillait de me désister du projet d'aller au poste Vincennes; qu'il y avait cent contre un à parier qu'il me serait fatal.

Les traiteurs épouvantés se déterminèrent à revenir sur leurs pas et je fus obligé de retourner avec eux au Détroit.

Je passai ce second hiver chez mon oncle, où je me démenai en faisant l'école à ses enfants et en étudiant dans Savary, que je trouvais dans sa bibliothèque, la tenue des livres de compte, à parties doubles; et je puis dire que je m'en suis rendu maître.

Mon oncle me voyant d'une conduite irréprochable et en-

clin à m'instruire, me proposa d'aller m'établir à Montréal, où il me chargerait de la vente de ses pelleteries et l'envoi de ses marchandises, et qu'il me prêterait une somme de £750, pour faire des affaires à mon compte, j'acceptai ces propositions généreuses, avec gratitude et partis le printemps pour les effectuer.

Arrivé à Montréal, je mis ce capital de compte à demi entre les mains de ma tante Benoit qui tenait un magasin de détail près la porte des Récollets, et qui par ce moyen l'augmenta considérablement.

J'appris la même année la mort de mon pauvre père à laquelle je fus extrêmement sensible.

Je me mariai en janvier 1783, avec la fille de la maison, Demoiselle Ursule McCarthy, fille du Major Richard McChathy, mort au service des Américains et de Dame Ursule Benoit, ma cousine germaine.

Comme la perte des lettres d'échange que j'avais éprouvée sur la Belle Rivière me tenait au cœur, je me déterminai à faire un voyage à la Virginie pour tâcher d'en faire le recouvrement au près de cet état dans le printemps 1784; mais malgré mes demandes, je n'ai pu en être payé, et le montant en a été entièrement perdu pour la famille.

Revenu à Montréal où le petit commerce que je faisais avec Madame Benoit était peu lucratif, je louai une maison près du marché de la Basse-Ville et montai un magasin de détail considérable; que je fus obligé de changer en un de faïence, de verrerie, de porcelaine et de cristal, qui, la première année me donna un bénéfice raisonnable; mais l'année suivante, en ayant été ouvert deux en concurrence au mien, je fus contraint de me désister de cette spéculation et de faire choix d'un autre état.

Comme il n'y avait au barreau de Montréal que quatre avocats, je suivis l'avis de mes amis qui m'engageaient à entrer dans cette profession. Je passai en conséquence un brevet d'apprentissage avec Maître Mezieres, avocat, pratiquant à Montréal, avec distinction.

Mais comme j'étais chargé d'une jeune famille à laquelle il fallait pourvoir, je me mis à pratiquer au terme Inférieur de la Cour du Banc du Roi au moyen de procurations que je me faisais donner par les clients; ce qui me réussit assez bien.

Comme il me restait du loisir, je montrai à tenir les livres de comptes, à parties doubles et à parties simples, je fis et publiai des factum, dans les affaires importantes, ce qui me mit en vogue; je traduisis de Burns Justice, les chapitres dont mes concitoyens avaient le plus de besoin pour décharger les devoirs de Magistrats, de Jurés et de Connétables, ce qui me mit en état de soutenir ma famille sur un pied respectable jusqu'en 1795, qu'il plus à Son Excellence le Lord Dorchester, de me nommer Greffier de la Paix, et de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, en remplacement de M. Pierre Panet, promu un des honorables juges à Montréal.

Je me figurai que Son Excellence, ne m'avait accordé cette faveur, que pour me consoler de ce que le Conseil Législatif, avait rejeté le Bill que la Chambre d'Assemblée avait passé, pour me dispenser de six mois d'apprentissage, qui me restaient à faire avec Mre. Mezieres, que sa mort avait interrompu.

J'occupe le même office depuis ce temps, et j'ose croire à la satisfaction du public, par mon activité, à expédier les affaires, et l'ordre que j'ai établi dans le greffe et les archives.

Quoique les affaires de mon emploi, exigent la plus grande partie de mon temps, j'ai trouvé et trouve encore le moyen de rédiger plusieurs ouvrages utiles.

J'ai commencé par un manuel, pour les hussiers qui en avaient grandement besoin; ensuite un Recueil de questions sur le droit civil et criminel, pour mettre les étudiants en droit en état de subir leur examen, enfin des extraits des jugements, de la prévôté, et des arrêts du conseil souverain.

Lorsque j'eus l'honneur d'être nommé représentant du comté d'Hungtindon, j'introduisis un bill pour établir des écoles de paroisse, et peu après un autre pour ériger une maison d'Industrie, qui ne rencontrèrent pas alors la concurrence de la Chambre.

Quelques années après, l'éducation étant venu l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement, comme plusieurs autres; je portai le zèle jusqu'à bâtir à mes propres dépens, deux écoles dans le faubourg St. Louis de Québec, une pour les garçons, en 1830, et l'autre pour les filles, un an après, qui existent encore, et où je leur fais montrer à lire, écrire et compter le matin, et l'après midi à travailler; les garçons au jardinage l'été, et l'hiver à faire des instruments aratoires; les filles à échiffer, carder, filer et tricoter, à faire de la toile et des étoffes, enfin à tailler et coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de charbonnerie, et l'autre de différents métiers pour la toile et étoffe, de quenouilles et fuseaux et de cordes. J'ai déboursé pour ces objets près de deux mille louis, et à faire imprimer des ouvrages classiques, que j'avais rédigés moi-même, et dont le pays manquait; comme des grammaires anglaises, françaises et latines, des vocabulaires, des manuels pour les instituteurs et institutrices, un abrégé de l'Histoire du Canada, un traité de grande et petite culture, un extrait des principes sur lesquels la culture est fondée, enfin un traité de médecine vétérinaire, toutes choses que je désire voir enseignées à la jeunesse de mon pays, et pour le succès desquelles j'entrepris encore de former une ferme modèle que je confiai à monsieur Girod, un élève de Hofroyt en Suisse, et qui a tombé complètement faute d'encouragement.

Si j'ai eu le déplaisir de voir tomber un établissement que

je considérais comme très-important, j'en suis dédommagé par le succès des deux autres que je vois prospérer à mon entière satisfaction, et que je prévois devoir servir de modèles pour les campagnes, avec le temps.

Ces occupations ont entretenu chez moi, une telle activité intellectuelle et corporelle, qu'elles ont contribué à corroborer ces facultés, au lieu de les diminuer.

J'invite donc cordialement, ceux qui aiment la vie à s'en créer de semblables, et je leur prédis les mêmes résultats.

Comme vraisemblablement, votre Excellence sera curieux de connaître aussi le régime que j'ai observé pour me procurer une aussi longue vie et une santé aussi robuste, je vais le lui détailler avec aussi peu de prétention et d'ostentation que j'ai montré pour les événements qui me sont arrivés.

J'ai en général suivi la maxime de *Martial* qui est, "qu'il ne suffit pas de vivre; mais qu'il faut encore soigner la vie," *non est vivere, sed vivere vita*; et cet autre de je ne sais quel auteur, *si tibi deficient medici, tibi fiant hoc tria, mens lata, requies, moderata diæta*. Si vous manquez de médecins, les trois choses suivantes y suppléeront, la gaieté, le repos et une diète modérée.

Je me suis imposé les règles suivantes, d'après ces maximes que j'ai observées strictement.

1. D'être modéré dans les *plaisirs* comme dans les *peines*: en conséquence je n'ai commis aucun excès dans la jouissance des premiers, ni ne me suis laissé abattre par les secondes, persuadé qu'elles ne m'étaient infligées que pour mon plus grand bien, comme je l'avais éprouvé dans le cas où je fus ramené dans mon pays natal, à coups de bâtons, pour y mener une vie heureuse et paisible, au lieu d'une pénible et vagabonde.

2. D'avoir autant de modération dans les *événements heureux* que dans les *malheureux*; puisque c'est la divine providence qui les fait naître sans notre participation, et les distribue à son gré et pour notre plus grand bien.

3. Le *travail* et le *repos*, si nécessaires à l'homme, doivent aussi se sentir de la modération. Mon travail a été constant, mais jamais forcé, je ne me suis jamais épuisé au travail. Si j'ai beaucoup écrit, c'est parce que je ne perdais pas de temps; cependant s'il survenait un ami je laissais volontiers l'ouvrage pour le recevoir et jouir de sa conversation; je me mettais à écrire dès les quatre heures du matin en été et dès cinq en hiver. Je reprenais l'après-midi et continuais jusqu'à neuf heures, que je me couchais; ce que je fais encore sans en sentir aucun inconvenient; j'ai rarement passé ces heures de travail et de repos. Je dors profondément les nuits entières, à moins que quelque événement imprévu ne vienne soudainement me troubler et que je n'aie pas eu le temps d'y réfléchir et de m'y soumettre.

4. La modération dans le boire et dans le manger, quoique hors de mode, a été observée strictement par moi. Je n'ai jamais vu de table couverte de mets et de vin, sans me rappeler que c'étaient les ennemis du genre humain et plus destructifs que les roquettes nouvellement inventées; qu'il mourait plus d'hommes par les excès de la bouche que par le tranchant des glaives; *non plus gladio quam occidere gula*. Je mange ordinairement à mon diner de la soupe, un morceau de bouilli et peu d'un autre met quelconque; je bois après ma soupe, un verre de vin rouge, un gobelet de bière pendant le repas, après lequel je prends un demi verre d'eau de vie de France, pour aider la digestion; je finis le dessert par un doigt de vin blanc, ce qui me suffit pour la journée. Je déjeune le matin à six heures et demie, avec une tasse de thé, une tranche de pain avec du beurre, ou gros comme le pouce de saucisse; mon souper, le soir à la même heure, consiste dans une tasse de thé et d'un peu de pain trempé dedans; telle est ma nourriture ordinaire et comme je n'ai point l'estomac chargé, je dors d'un sommeil paisible et ne ronfle point.

J'oubliais de dire que depuis quarante ans la première chose que je fais en me levant le matin et la dernière en me couchant le soir, est d'avaler quelques gorgées d'eau froide, qui me causent constamment une agréable sensation et un zeste que je ne peux décrire.

Tels sont, *My Lord*, les événements heureux et malheureux qui me sont survenus dans le cours de ma vie, les règles que je me suis imposées auxquelles je ne fais qu'une seule exception qui est de travailler ardemment et constamment à l'affaire de son salut.

Je ne puis mieux terminer ma narration qu'en recommandant une soumission aveugle aux décrets de la divine providence qui se sert de moyens au-dessus de la conception humaine pour nous conduire à bien, comme on le voit dans le cas désespéré, dans le principe, et cependant des plus consolants à la fin, de celui qui à l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Excellence,

Le très humble et

Obéissant Serviteur,

(Signé)

J. F. PERRAULT,

Protonotaire.

Nous avons reçu le premier numéro d'un journal que les médecins canadiens-français de Montréal viennent de fonder sous le nom de *l'Union Médicale*. Les rédacteurs sont MM. Rottot, Dagenais et Desrosiers, mais la collaboration devra être considérable. Le numéro que nous avons sous les yeux ne peut manquer de produire partout la meilleure impression et de convaincre la profession surtout de l'utilité d'un pareil journal.

ÇA ET LÀ.

ILS LIBENT MAIS NE PAIENT RIEN.

Un journal anglais publie ce qui suit :

"Il arrive assez souvent de rencontrer des gens qui répondent lorsqu'on leur demande de s'abonner au journal de leur localité : "Non, mais mon voisin B. le reçoit et il m'est donné de le lire toutes les semaines. Ainsi ils profitent toutes les semaines des travaux, des contrariétés et des dépenses de ceux à qui ils ne donnent rien en retour."

Tous les journaux ont reproduit ce paragraphe avec des commentaires. Il serait bon que les propriétaires de journaux et leurs abonnés s'entendissent pour mettre ces emprunteurs de journaux à leur place. Nos abonnés ne devraient prêter leur journal à personne en état de payer ; c'est injuste pour le propriétaire et pour ceux qui paient. Que nos abonnés fassent comprendre en outre aux emprunteurs que voulant conserver leur journal pour le relire au bout de l'année ils ne peuvent le prêter. Nous comptons sur nos abonnés comme sur nous-mêmes pour répandre notre journal ; or, un bon moyen de le répandre est de le faire voir, d'en démontrer l'utilité et les progrès et non pas de le prêter à ceux qui n'ont pas assez de de libéralité pour faire le moindre sacrifice en faveur d'une entreprise nationale.

L'ALBUM DE LA MINERVE.

Tel est le titre d'une publication que les entrepreneurs propriétaires actuels de la *Minerve* doivent faire paraître bientôt. La littérature, l'éducation, les beaux-arts, l'économie domestique, les travaux à aiguille, les variétés, les modes et la musique constituent le programme du nouveau journal. C'est un programme acceptable par tous les partis et toutes les classes de la société. Sur ce terrain, tout le monde est d'accord. Le nouveau journal se donnera même le luxe d'avoir des gravures tous les mois. Nous parlerons avec plus d'avantage du nouveau *né*, lorsqu'il sera né. En attendant, couronnons de fleurs son berceau et souhaitons-lui succès et prospérité dans l'intérêt du pays. Lisons, lisons, nous ne pourrions jamais trop lire de bonnes et belles choses.

UN CHAPELIER ET UN PRÉSIDENT.

On sait que Andy Johnson, l'ex-Président des Etats-Unis, commença par être apprenti-tailleur. Lorsqu'il quitta la ville de Raleigh, dans la Caroline du Nord, à l'âge de quinze ans, pour aller travailler dans une autre ville, un de ses jeunes amis, Neal Brown, l'accompagna l'espace de trois milles et porta sur son dos une partie du pauvre bagage du jeune Johnson.

A trois milles de la ville, ils se séparèrent, les larmes aux yeux, et chacun s'en alla de son côté.

Johnson devint Président des Etats-Unis, à la mort de Lincoln, et Brown vint de mourir chapelier. Lorsque le Président Johnson visita la ville de Raleigh, il y a cinq ou six ans, il s'informa de son ami Neal Brown et demanda à le voir. L'entrevue fut touchante et cordiale ; les deux amis eurent beaucoup de plaisir à se rappeler les événements d'autrefois.

Les journaux ont annoncé, la semaine dernière, la mort de Mlle Carmélice Bondy, fille du Dr. A. D. Bondy, de cette ville. Cette mort a été accompagnée de circonstances touchantes. Mademoiselle Bondy, décédée le premier jour de l'an, était tombée malade, le jeudi, des fièvres typhoïdes.

Bien élevée, excellente musicienne, d'un caractère aimable et bienveillant, cette jeune fille vivait entourée d'estime et de sympathies.

La gravité de la maladie qui venait de la frapper remplit ses parents et amis de crainte et de peine. Elle seule trouva dans ses derniers instants une force qui étonna tous ceux qui en furent témoins. Le jour de l'an au matin, vers dix heures, elle se mit au piano et demanda à son frère de vouloir bien jouer un duo avec elle en lui disant que c'était le dernier duo qu'elle jouerait. Son frère y consentit et elle ne joua jamais avec plus de talent.

Son père lui ayant dit aussi délicatement que possible, quelques minutes après, de la dénouement fatal pourrait bientôt arriver et qu'elle ferait bien d'y penser : "soyez tranquille mon cher père, répondit-elle, j'y pense et je sais bien que je n'ai plus que quelques heures à vivre ; je m'en vais au ciel et je ne vous oublierai pas."

Vers deux heures de l'après-midi elle fit jouer à ses deux petits frères un duo sur le piano, et battant la mesure avec son pied, elle ne perdit pas une note.

Vers quatre heures, un jeune homme frappait à la maison ; il venait rendre visite à mademoiselle Bondy, — on dit qu'ils s'aimaient, que même il était question de mariage — on lui annonça que celle qu'il voulait voir venait de rendre le dernier soupir.

Qu'on juge des poignantes émotions dont cette maison fut témoin pendant ce triste premier jour de l'an.

Mademoiselle Bondy n'avait que dix-neuf ans.

Elle a été inhumée à Lavaltrie, le lieu de sa naissance ; une foule considérable de personnes dont un grand nombre étaient venues de loin, assistait à ses funérailles.

L. O. D.

Une chèvre a presque éventré un homme en Haut-Canada, deux mêmes ; on ne connaît pas les motifs qui l'ont fait agir ainsi.

UNE LETTRE REMARQUABLE.

Le fameux Gambetta qui sera bientôt le chef du parti républicain avancé, avait dit dans le discours qu'il a prononcé à St. Quentin que pour régénérer la France il fallait l'enseignement laïque, Mgr. Dupanloup évêque d'Orléans le combat dans une lettre éloquentة où on lit ce qui suit :

Vous osez affirmer que l'église et les gouvernements n'ont rien fait pour l'enseignement, qu'à leur yeux tout lecteur est un ennemi, et vous prétendez réformer le monde par vos écoles.

Laissez-moi vous répondre que vous profitez ici de l'ignorance, au lieu de la combattre. Car il faut étrangement compter sur l'ignorance d'un auditoire, pour lui faire accepter à la fois dans une même phrase, une calomnie et une niaiserie.

Les gouvernements français, depuis 60 ans, ont établi plus de 50,000 écoles, et triplé le budget de l'enseignement primaire.

Quant à l'Eglise, elle est fondée sur deux choses : un livre, l'Évangile, et un commandement divin, qui est : *Ille et docete, alitez et instruere*. Cette phrase devenue banale : *l'ignorance est la source de tous les maux*, c'est un pape qui l'a prononcée, et il ajoutait : *surtout parmi les ouvriers*. Benoit XIV disait cela plus de cent ans avant votre naissance.

La calomnie est donc lourde, la niaiserie l'est encore plus. Ainsi, vous aussi monsieur Gambetta, vous avez la prétention de frapper les générations à votre effigie, comme on frappe une monnaie, par le moyen des écoles. Mais les gens du métier savent bien, et l'expérience prouve que cette prétention est absurde, et peut devenir une affreuse tyrannie. L'instruction, en soi, primaire ou secondaire, même avec tout ce que vous pouvez y ajouter de hautes sciences, d'algèbre, de chimie, etc., ne donne pas des mœurs ; et en particulier les partis qui flattent les instituteurs, attendent au fond bien plus de leur influence sur les électeurs que de leur action sur les écoliers.

Savez-vous ce qui surtout infuse sur la famille et sur la société ? C'est l'éducation, morale ou immorale, religieuse ou athée. Et savez-vous pourquoi je me défie de votre réforme ? C'est qu'elle ne sera ni morale, ni religieuse.

Dans le vrai, qu'est-ce qu'une instruction *vraiment moderne* ? *vraiment démocratique* ? Est-ce qu'il y a une géométrie moderne ? une grammaire démocratique ? une jeune morale, et une géographie inédite ? Tous ces grands mots sont de gros nuages oratoires, vides, obscurs, et sans aucun sens pour l'esprit, dès qu'on veut les décomposer.

Quoi ! c'est après que le clergé de France s'est dévoué, comme il l'a fait, au service de nos soldats et de nos prisonniers ; c'est quatre mois après que nos aumôniers et nos frères des écoles chrétiennes ont été vus et sont morts sur les champs de bataille ; c'est après que toutes nos religieuses se sont dévouées à vos ambulances, c'est alors que vous avez le cœur de dire que nous ne sommes plus Français ! Et c'est au lendemain du massacre des otages que vous reprenez ces calomnies, que vous nous représentez comme constituant pour la société moderne "le plus grand des périls," — c'est votre mot, — nous dénonçant ainsi de nouveau aux fureurs aveugles !

Et ce n'est pas seulement nous que vous calomniez, c'est le Pape. Ah ! j'en conviens, les horreurs, les lâchetés et les mensonges, dont il a été environné pendant vingt-cinq ans, n'ont pas dû le rendre très-sensible aux charmes de cette prétendue liberté que vous nous promettez, et il lui est permis de ne pas admirer ce Garibaldi auquel vous avez peut-être sacrifié l'armée de l'Est. Mais, dans l'encyclique que vos auditeurs n'ont pas lue, le Pape n'a jamais condamné les diverses formes de gouvernement, inscrites dans les lois des divers peuples. Il n'a condamné que les libertés sans frein, les droits sans devoirs, et les sociétés sans Dieu. Quand à la famille et à la propriété, monsieur, sicut il à vos amis de s'en dire les vertueux défenseurs ?

Mais ce qu'il y a de curieux, dans ce péle-mêle d'idées confuses et incohérentes, c'est le motif pour lequel vous voulez interdire aux prêtres français d'enseigner : "Quand vous aurez fait appel à l'énergie d'hommes élevés par de tels maîtres, quand vous voudrez exciter en eux des idées de sacrifice, de dévouement et de patrie, vous vous trouverez en présence d'une espèce humaine amollie, débilitée..."

Et la raison que vous donnez de cet amollissement et de cette débilitation de l'espèce humaine élevée par nous, est encore plus extraordinaire : c'est que nous enseignons la *l'œuvre*, et des maîtres qui croient à la Providence ne peuvent qu'amollir et débiliter l'espèce humaine !

Ici, vous opposez, monsieur, "la doctrine chrétienne qui habitue l'esprit à l'idée d'une Providence," à "la révolution qui enseigne l'autorité et la responsabilité des volontés humaines, la liberté de l'action." Mais il n'y a, monsieur, nulle incompatibilité entre ces choses ; la doctrine chrétienne les enseigne toutes deux ; et en les opposant ainsi, assurément vous ne vous entendez pas vous-même, ni les choses dont vous parlez.

Mais vous, qui ne croyez pas à la providence et n'êtes par conséquent ni amolli, ni débile, connaissez-vous une autre croyance qui apprenne mieux à supporter la vie et à affronter la mort ? Vous avez ordonné à beaucoup d'hommes cette année de se précipiter à la mort : Auriez-vous osé recommander à nos soldats d'aller se faire tuer en se moquant de Dieu, et trouvez-vous que la foi dans la Providence ait amolli les âmes des zouaves pontificaux et des francs-tireurs bretons ?

BISMARCK ET JULES FAVRE.

M. Favre a fait un livre dans lequel il raconte les événements auxquels son nom a été mêlé depuis un an. M. Favre ayant reproché à M. Bismarck de se faire un instrument de la politique impériale en France, l'illustre homme d'Etat prussien répondit ainsi :

"Vous vous trompez tout à fait ; je n'ai aucune raison sérieuse d'aimer Napoléon III. Je ne nie pas qu'il m'eût été plus commode de le conserver, et vous-même vous avez rendu un très-mauvais service à votre pays en le renversant. S'il l'avait voulu, nous aurions été deux alliés sincères et nous aurions ensemble disposé de l'Europe ; il a cherché à tromper tout le monde, et je ne m'y suis jamais fié." A propos de la déclaration de guerre faite par l'empereur, M. de Bismarck dit : "A l'heure même où je vous parle, je ne puis comprendre une telle aberration. Une telle résolution prise par des hommes comme M. de Grammont et M. Olivier ! Le premier n'a jamais été que le plus médiocre des diplomates ; Napoléon III le jugeait ainsi. Quant à M. Olivier, c'est un orateur et non un homme d'Etat. Je vous ai dit tantôt que, si nous avions intérêt à maintenir la

dynastie de Napoléon, nous la rétablirions ; de même pour les d'Orléans, de même pour M. de Chambord, qui serait beaucoup de notre goût, surtout du Roi, lequel tient naturellement à ses anciennes traditions. Quant à moi, j'en suis tout à fait dégagé, je suis même républicain, et je tiens qu'il n'y a pas de bon gouvernement s'il ne vient pas des peuples ; seulement il faut accommoder chacun d'eux aux nécessités et aux mœurs."

COURS DU DR. LARUE.

CHIMIE AGRICOLE.

DRAINAGE.

(Suite.)

Il faut de l'humidité aux plantes ; mais, si on leur en donne en trop grande quantité, elles dépérissent tout aussi bien que si on ne leur en donne pas assez. Pour enlever aux plantes le surplus d'eau apporté par les pluies, etc., nous avons deux systèmes : le système des fossés ouverts et celui des fossés fermés. Les fossés ouverts doivent être bien faits ; c'est-à-dire qu'ils doivent être assez profonds, inclinés légèrement afin de permettre le facile écoulement de l'eau. L'égouttement d'un sol au moyen de fossés fermés porte le nom de *drainage*. Le drainage peut se faire au moyen de tubes de grès, ou bien avec la pierre ou, enfin, avec le bois. Ces tubes sont disposés au fond des fossés de manière que leurs extrémités ne se fondent pas, afin de permettre à l'eau de pénétrer dans leur intérieur ; en même temps, on empêche la terre de pénétrer en trop grande quantité par cette ouverture, en appliquant dessus une tuile ou toute autre chose propre à cet objet. Ces tubes se trouvent à une distance variable suivant la nature du sol, si le sol est très-humide et la terre très-forte, on devra quelquefois les mettre à distance de vingt et même dix-huit pieds les uns des autres. Ces premiers tubes vont aboutir à d'autres qui portent le nom de *Drains Collecteurs* qui, à leur tour, vont tomber dans le *Drain Principal* : ce dernier se jette directement dans un fossé ouvert. On comprend qu'il faut que chacun de ces drains ait une pente légère, afin de faciliter l'écoulement : et le fond du fossé ouvert devra se trouver un peu plus bas que le niveau du drain principal. Dans un pays comme le nôtre, le drainage au moyen de tubes de grès exige des précautions particulières : il faut que les drains se trouvent à une profondeur de deux pieds et demi à trois pieds, afin de les mettre à l'abri de la gelée qui les briserait. Ensuite ces drains auraient l'inconvénient de coûter assez cher, dans les endroits surtout qui sont éloignés des villes où on les fabrique. Eh ! bien ; le cultivateur a toujours à sa portée le moyen de suppléer aux tubes en grès par le drainage avec la pierre ou avec le bois. Seulement, il faut un peu plus de main d'œuvre : il faut faire les fossés un peu plus larges, mais aussi, comme il n'y a pas à craindre de gelée on n'a pas besoin de les faire aussi profonds.

Dans le drainage avec la pierre, on creuse les fossés, et l'on jette au fond de la pierre que l'on recouvre de terre, de manière à combler le fossé. On a un exemple de ce mode de drainage à la ferme modèle de Ste. Anne et le fonctionnement est parfait. De cette manière, le cultivateur utilise tout jusqu'aux roches qu'il enlève de sur sa terre. Le drainage au moyen du bois peut se faire comme suit : creuser le fossé, puis, disposer au fond, à quatre ou cinq pouces de distance l'un de l'autre, deux sapins, à peu près d'égale grosseur du bas : achever le canal avec une croûte placée au-dessus de ces deux sapins : si on comble ensuite le fossé, on a un système de drainage excellent et qui ne coûte pas cher. Si on entend que pour quelqu'un qui n'aurait pas de sapin, une pièce de bois quelconque ferait tout aussi bien : cependant, il faut choisir celui qui se pourrit le plus difficilement sous l'action de l'humidité. C'est là une objection que l'on a faite à ce système de drainage, on a dit que ces morceaux de bois se corrompaient très-vite et que ce serait toujours un affaire à recommencer. Cette objection est détruite par le fait que l'on trouve dans la terre, dans des endroits humides, des pièces de bois qui y ont été enfouies depuis trente ou quarante ans, et qui sont parfaitement conservées. Supposons, donc, que, après trente ans il faille renouveler les drains, le père par leur moyen aura peut-être fait produire assez la terre pour que les enfants aient le moyen de drainer avec les tubes de grès.

Le drainage a des avantages immenses : ainsi il permet l'écoulement facile de l'eau, chose dont on reconnaît bien les effets en printemps surtout : un terrain drainé peut être ensemencé quinze jours ou trois semaines avant celui qui ne l'est pas. Les plantes, dans un terrain drainé souffrent donc moins de la sécheresse, parce que le drainage favorise la capillarité : de plus, le drainage a pour effet de maintenir la température du sol plus uniforme, parce que l'eau de pluie passant à travers le sol pour gagner les drains, laisse de son calorique au sol qui est souvent plus froid qu'elle, ou bien le refroidit si le sol est plus chaud qu'elle. On voit donc, que le drainage est une des premières choses dont un cultivateur doit s'occuper, surtout quand on peut, comme ici, le faire à bon marché.

Université-Laval, 23 décembre 1871.

TRAVAIL ARTISTIQUE.—M. Paul Cousin, l'un de nos plus habiles dessinateurs, vient de terminer et de placer au bureau de poste un tableau indiquant les heures de départ et d'arrivée des malles. C'est tout simplement un travail artistique, prodigieux dans toute la force du mot. Ce tableau est composé de trente-deux compartiments renfermant les annonces des principaux marchands de la ville, y compris le compartiment réservé au tableau des malles, qui occupe la partie centrale.

Ce tableau contient 8,000 et quelques cents lettres, toutes bien et dûment dessinées par l'auteur. Il lui a fallu une dose de patience incommensurable. Il a mis quatre mois pour exécuter cet ouvrage colossal ; et à bien considérer, ce temps est très court. Le tout est dessiné de main de maître ; c'est régulier, net, élégant ; on dirait une magnifique gravure sur acier. Chaque annonce est ornée d'une vignette et parmi ces vignettes on remarque surtout le dessin de celles des annonces de M. C. Duquet, horloger, Grenier, marchand épicer, de l'*Opinion Publique*. L'écusson royal en haut du tableau est parfait.

Parmi les annonces on remarque surtout celles de MM. G. E. Desbarats, Vallerand, C. Duquet, McCallum, Bélanger & Gariépy, Ph. Brancette, etc.

Le cadre a été fait par M. Alfred Moisan, meublier-ébéniste résidant rue St. Olivier.

Outre son mérite artistique, ce tableau aura celui de rendre toujours de grands services au public, et nous ne pouvons que féliciter le maître des postes qui a eu l'excellente idée de le faire exécuter. Il ne pouvait non plus en confier l'exécution à de meilleures mains qu'à celles de M. Paul Cousin.—Événement du 14 décembre.

NATUS EST SALVATOR.

L'ange orgueilleux, tombé des saintes cimes,
Avait quitté ses lugubres abîmes,
Pour conquérir les âmes des mortels;
La volupté, l'orgueil et l'avarice
L'accompagnaient : partout régnait le vice ;
Tout crime avait un temple et des autels.

Les malheureux, du sort viles épaves,
Venaient à Rome augmenter les esclaves
Qu'on massacrait pour réjouir les Césars ;
Tels vous voyez tomber sur le rivage,
Les grands débris que jette après l'orage
La mer cruelle où portent vos regards.

La femme, hélas ! comme un vaincu captive
En vain élève au ciel sa voix plaintive ;
L'homme brutal n'en a que du mépris.
Maître inhumain, et père sans entrailles,
Il brisera ses fils sur les murailles ;
Tout est permis à ces monstres flétris.

O malheureux qu'on relègue dans l'ombre,
Vous qui gîsez au fond d'un réduit sombre
Où vous retient une cruelle loi ;
Infortunés qui ployez sous vos chaînes,
Femmes, enfants pour adoucir vos peines,
Il vient de naître un Dieu Sauveur et Roi.

Déjà la nuit s'avance,
Tout repose en silence
Sous cette voûte immense.
Où Dieu suspend des milliers de flambeaux :
Au pied de la colline
Bethléem se dessine
Comme une grande ruine
Où quelque champ parsemé de tombeaux.

Sur la terre ont cessé tous bruits ;
Au ciel scintillent les étoiles,
Des ténèbres les sombres voiles
S'enfuient devant l'astre des nuits.

Grand Dieu ! quelle lumière
Couvre la terre entière,
L'enveloppe et l'éclaire
De splendeurs et de mille feux !
Quelle est la voix sonore
Qui chante et chante encore
Du côté de l'aurore
Ces cantiques mélodieux ?

Ce sont les célestes phalanges
Louant le Fils de l'éternel.
Venez, ô pasteurs d'Israël !
Unir vos voix aux voix des Anges.

"Gloire à Dieu, paix à la terre"
Chantent les saints messagers.
—Pour voir le plus grand mystère,
Hâtez-vous, heureux bergers.

O prodige incomparable !
Du monde le Créateur
Veut naître dans une étable
Pour être son Rédempteur.

Chante Jésus, ô ma lyre !
Et la crèche son berceau ;
Il est si doux son sourire,
Et son visage est si beau !

Il dort aux pieds de Marie,
Enfants, et vous tend les bras ;
Embrassez sa main bénie,
Mais ne le réveillez pas !

"Noël ! Noël !" c'est le cri de l'enfance,
Dès que l'aurore annonce la naissance
De l'Enfant Dieu, présent du Ciel ;
La mère aussi tressaille d'allégresse,
Et le mendiant, oubliant sa détresse,
Redit joyeux : Noël ! Noël !

J. A. CHAGNON.

St. Hyacinthe, 25 Décembre 1871.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Londres, 3 janvier.—Les ordres récemment donnés à Berlin pour l'arrestation des citoyens français comme otages, dans les endroits où des outrages sont commis contre des soldats allemands, ont été rigoureusement exécutés. Une centaine d'otages, emprisonnés en vertu de ces ordres, sont maintenant entre les mains des Allemands, et avis a été donné aux autorités françaises que, dans tous les cas de meurtre et d'assassinat, des représailles seront exercées sur les otages. Si les coupables des outrages signalés ne sont pas remis aux Allemands avant le 23 du mois courant, les otages seront jugés en leur lieu et place devant une cour martiale.

La conduite odieuse de la Prusse inspire au *Courrier des Etats-Unis* ces brûlantes et patriotiques paroles :

Nous voulons encore révoquer en doute la réalité du fait annoncé dans cette dépêche, ou tout au moins l'intention de poursuivre un si exécrationnel projet. Si cependant ce n'était pas une vaine menace et que nos ennemis osassent y donner suite, quelle atténuation ne faudrait-il pas admettre à l'exécution inspirée par l'assassinat des otages au milieu du déchaînement des passions, en voyant un gouvernement régulier saisir des innocents en pleine paix, et les immoler de sang-froid pour des crimes qu'ils n'ont pas commis ! Non ; l'esprit se révolte à cette pensée, et l'histoire n'aurait pas de réprobation assez sévère pour stigmatiser une pareille violation des lois divines et humaines. De pareils procédés, nous n'en pouvons pas douter, en admettant qu'ils fussent tolérés, seraient flétris dans tous les pays du monde, et il ne serait possible d'y voir autre chose qu'un parti pris d'y soulever la révolte pour accomplir un écrasement que l'on regrette d'avoir laissé inachevé.

Qu'on ne s'y fie pas, cependant, il y a encore des foudres à déchaîner en France, et la haine contre l'ennemi a fait des progrès ; l'incendie qui, au milieu des malentendus de la première surprise, est resté à l'état latent dans certaines régions de notre pays et dans certaines couches de notre population,

pourrait se rallumer à la première étincelle, et embrâser soudainement tous les cœurs et tous les courages. Malheurs, alors ! malheurs ! car ce serait le coup du désespoir et le coup de grâce. Vaincre ou mourir, il n'y aurait pas de milieu ; il a pu se trouver des Français qui ne savaient pour qui et avec qui combattre au premier appel ; il n'y aurait plus que des lâches qui resteraient désormais inactifs ; car ce ne serait plus la voix équivoque d'un parti qui se ferait entendre, mais le cri solennel de la patrie couchée dans le sang et foulée aux pieds qui retentirait comme un clairon fatal et soulèverait tout ce qu'il y a de vivant sous les lambris des grandes villes et sous le toit des plus humbles chaumières.

GAMBETTA.

Une dépêche de Marseille dit que la présence de Gambetta y cause beaucoup d'agitation et de désordre. Ses amis se sont réunis devant son hôtel pour lui faire ovation. La scène ayant pris un caractère désordonné, la troupe se présenta bientôt et dispersa la foule.

La police a défendu à Gambetta de sortir de l'hôtel afin d'éviter que sa présence dans la rue ne soulève encore quelque agitation. Il a prié ses amis de ne pas persister à résister aux autorités en se promenant en masse dans la ville. Il leur dit qu'ils avaient certainement le droit de s'assembler en réunion mais que devant la force armée ils devaient se retirer pour éviter une collision. Le désordre ne s'est pas renouvelé aujourd'hui.

Gambetta est resté dans sa chambre, retenu, dit-on, par une indisposition.

Gambetta se prépare à jouer bientôt son rôle. La guerre civile en France pendant que les armées prussiennes l'envahissent ! La prédiction va-t-elle se réaliser ? Est-ce la perspective que nous offre l'année qui commence ? Mais si le commencement est triste, consolons-nous par la pensée que la fin sera bonne, puisqu'elle doit voir le triomphe de la France et de l'ordre dans le monde.

La société Internationale vient d'acheter du gouvernement prussien toutes les armes françaises capturées pendant la dernière guerre.

GRANDE-BRETAGNE.

M. Edward Cardwell, secrétaire d'Etat pour la guerre, dans un discours adressé hier à ses constitués à Oxford, a dit que la maladie du prince de Galles a eu pour résultat de faire affirmer "le puissant sentiment de sympathie réciproque qui a toujours existé entre un souverain constitutionnel et un peuple libre." Il a déclaré aussi que l'attention du parlement "sera appelée sur les mesures sociales à prendre en vue de l'amélioration de la condition du peuple."

3 janvier.—Les partisans de Sir Charles Dilke se proposent de faire une grande démonstration en son honneur avant la réunion du parlement.

RUSSIE.

Le prince Gortschakoff, dans une récente communication au ministre américain Curtine, annonce le rappel définitif de Catacazy qui doit retourner à St. Pétersbourg. Le prince regrette la correspondance qui a été échangée en cette circonstance. Il appréciera la conduite de Catacazy lorsqu'il aura eu avec ce dernier une entrevue personnelle, l'ambassadeur niant formellement les accusations portées contre lui par le gouvernement de Washington.

Le prince termine en disant que ce fâcheux incident ne saurait nuire en rien aux sentiments de cordialité qui animent les deux pays.

ITALIE.

Le roi d'Italie a envoyé un ambassadeur spécial au Vatican, le jour de l'an, pour offrir les félicitations de Sa Majesté au Saint-Père. L'ambassadeur a été reçu par le cardinal Antonelli qui l'a informé que "Sa Sainteté était indisposée et hors d'état de recevoir des visites."

Le duc d'Harcourt, ambassadeur français près la cour papale, a eu une longue entrevue avec le pape.

ÉTATS-UNIS.

Assassinat de James Fisk.

Nous avons souvent parlé de cet homme extraordinaire dont le caractère était si original et l'existence si bruyante. Voici comment une dépêche annonce sa mort prématurée :

New-York, 6.—James Fisk, en rentrant au Grand Hôtel Central a été mortellement frappé par un inconnu qui l'accompagnait. Ce dernier lui tira trois coups de revolver, — le premier l'atteignit à l'épave, l'autre à la tête et le troisième le blessa fatalement à l'abdomen. Le médecin appelé en toute hâte, ne donna aucun espoir de pouvoir sauver la victime.

L'assassin voulut faire quelque résistance, lorsqu'on voulut l'arrêter. Après de vains efforts pour s'échapper, il fut remis entre les mains de la police.

Fisk a été de suite transporté à sa chambre pour y recevoir les premiers soins.

L'assassin se nomme Stokes ; on croit que c'est la vengeance qui a été le mobile de ce crime à la suite des débats de l'affaire Mansfield.

Le coroner a été appelé pour faire l'enquête *ante-mortem*. Cet événement a causé une grande excitation dans la ville ; l'hôtel est encombré de curieux et de visiteurs.

DIFFICULTÉS.

La question cubaine commence à prendre des proportions sérieuses. Le gouvernement américain se prépare à poursuivre la réparation des outrages subis par la population américaine.

L'incident de la *Floride* poursuivie en mer par un navire espagnol, donnera également lieu à une sérieuse réclamation lorsque ce fait sera officiellement confirmé.

Le département de la marine déploie toutes ses ressources pour être prêt à toute éventualité.

La flotte cuirassée a dû appareiller à ce sujet afin que dans le cas d'une guerre, les ordres puissent être suivis immédiatement d'exécution.

L'OMNIBUS.

Nous avons oublié de dire que ce morceau de musique nous était venu de la maison Dezouche, de Montréal.

ÂGE DE QUELQUES HOMMES POLITIQUES

Sir George E. Cartier	57 ans.
Hon. M. Chauveau	50 "
Hon. M. Cauchon	50 "
Sir John A. Macdonald	57 "
Hon. G. Brown	50 "
Hon. A. J. Galt	53 "

UN FAIT.—En Economie Politique, on dit que chaque immigrant a une valeur commerciale de \$1,500. Figurez-vous ce chiffre sur le dos de chacun des 25,000 canadiens que l'on dit être partis de cette Province l'année dernière, et vous aurez la belle somme de \$375,000 pour représenter le total de la richesse que nous avons donnée à nos voisins dans l'espace de douze mois ! Si donc, nous pouvions ramener ces compatriotes au pays, au moyen de l'industrie et des travaux publics, chemins de fer, etc., nous nous enrichirions d'autant.

Voilà un fait propre à faire réfléchir.—*Pionnier de Sherbrooke*.

CHEMIN DE FER DU NORD.—Judi dernier, le conseil municipal du comté de Champlain a voté un règlement prenant pour \$100,000 d'actions dans la compagnie du Chemin de fer du Nord. Ce règlement sera soumis aux électeurs du comté de Champlain le vingt-cinq de janvier prochain.

De leur côté les contribuables de la paroisse de St. Colombe de Sillery ont approuvé unanimement, vendredi, le règlement de leur conseil municipal qui accorde \$10,000 au chemin de fer de la Rive Nord.—*L'Echo de Lévis* du 3.

ENCORE UN INFORTUNÉ MORT PAR LE FROID.—Vendredi dernier, un cultivateur de St. Apollinaire, comté de Lotbinière, du nom de Villebon Rousseau, quittait Lévis pour se rendre chez lui. Arrivé à St. Romuald, quelques personnes remarquant qu'il était en boisson, et un peu inquiètes sur son sort en le voyant à l'entrée d'une nuit aussi rigoureuse entreprendre un voyage de plusieurs lieues, voulurent le retenir, mais elles ne purent y réussir, malgré leurs instances. Rousseau partit, mais il ne se rendit pas chez lui. Deux ou trois jours après, sa famille commençant à s'inquiéter de ce retard, alla aux informations ; personne ne l'avait vu depuis son passage à St. Romuald. Finalement, on le trouva gelé dans la neige, à côté de sa voiture, dans le bois de St. Bernard, où il s'était sans doute égaré.

Le défunt était âgé d'à peu près 50 ans et père d'une nombreuse famille.

PRESQUE UN MEURTRE.—La paroisse de St. François, comté de Beauce, vient d'être le théâtre d'un événement tragique qui a failli se terminer par la mort d'un respectable résident de cette paroisse.

M. Hilaire Poulin avait acheté, il y a quelques temps, d'un cultivateur du même nom, une terre, ce celui-ci s'était vu obligé de vendre pour satisfaire aux réclamations de la justice. Ce dernier avait toujours conservé depuis ce temps, contre l'acquéreur de sa propriété, une espèce de ressentiment que l'on ne s'explique pas trop. Il aurait même, paraît-il, en plusieurs circonstances, fait des menaces. Toujours est-il que samedi dernier, dans la soirée, pendant que Hilaire Poulin se rendait à sa grange, il entendit tout-à-coup des pas précipités derrière lui ; il se retourna et aperçut son vieil ennemi courant à lui, une hache à la main, et prêt à la lui abattre sur la tête. Il n'eut que le temps de faire un mouvement de côté, pour éviter une mort éminente. Il ne put cependant parer complètement le coup ; la hache l'atteignit au côté de la tête et lui fit une blessure grave, sinon mortelle. Le coupable, nommé aussi Poulin, a été arrêté de suite et enfermé à la prison de St. Joseph. Quelques personnes prétendent qu'il ne jouit pas de l'entier exercice de ses facultés, d'autres disent que son caractère haineux et féroce le porte souvent à des excès que l'on est tenté d'attribuer à un défaut d'intelligence. La justice éclairera ces faits.

Une représentation qui n'était pas annoncée sur l'affiche, a eu lieu pendant la visite du Cirque de Noyes, à Austin, Texas. Pendant que les gardiens de la lionne étaient occupés à la faire passer de sa cage à la voiture où était la bande de musique, avant de parader par les rues, sa majesté lionne réussit à se soustraire à la surveillance de ses gardiens. La foule des spectateurs qui l'admiraient, fut remplie d'effroi et s'enfuit précipitamment. La lionne attaqua d'abord un mulet sur le dos duquel elle grimpa, mais l'animal prouva qu'il était un véritable *vœur* du Texas, et jeta son altesse royale à deux ou trois perches au-dessus de sa tête.

Se voyant vaincue à cet endroit, l'animal sauvage saisit un cheval au poitrail et lui infligea plusieurs blessures affreuses avant que l'on put lui faire lâcher prise en la battant. Suivie de ses gardiens, elle se réfugia dans une tente près du cirque et qui servait de chambre de toilette à la compagnie. A son approche, ceux qui s'y trouvaient ne continuèrent pas leurs occupations, mais prirent la fuite, quelques-uns d'entre eux jusqu'au sommet du poteau principal de la tente, le long duquel ils grimperent avec beaucoup plus d'agilité qu'ils n'en avaient jamais déployée, durant aucune représentation du cirque. La lionne ayant vidé la place, se rua hors de la tente, grimpa sur une couple de clôtures et attaqua deux chevaux, mais avant qu'elle put commettre quelque dommage, elle fut capturée par ses gardiens et mise en lieu sur. Durant tout ce temps, les environs du cirque furent débarrassés de spectateurs et les représentations perdirent leur attrait.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

A Montréal, le 8 janvier, madame C. D. Thériault, une fille.

MARIAGE.

En cette ville le 27 déc. dernier, à l'Eglise Notre-Dame, par le R. P. Lauzon, C. M. C. cousin du marié, M. Jos. Louis Carle marchand, fils de Louis Carle, Ecr., marchand de cette ville, à Dile Anna Blanchard, fille de feu M. Eusèbe Blanchard, ancien marchand de cette ville.

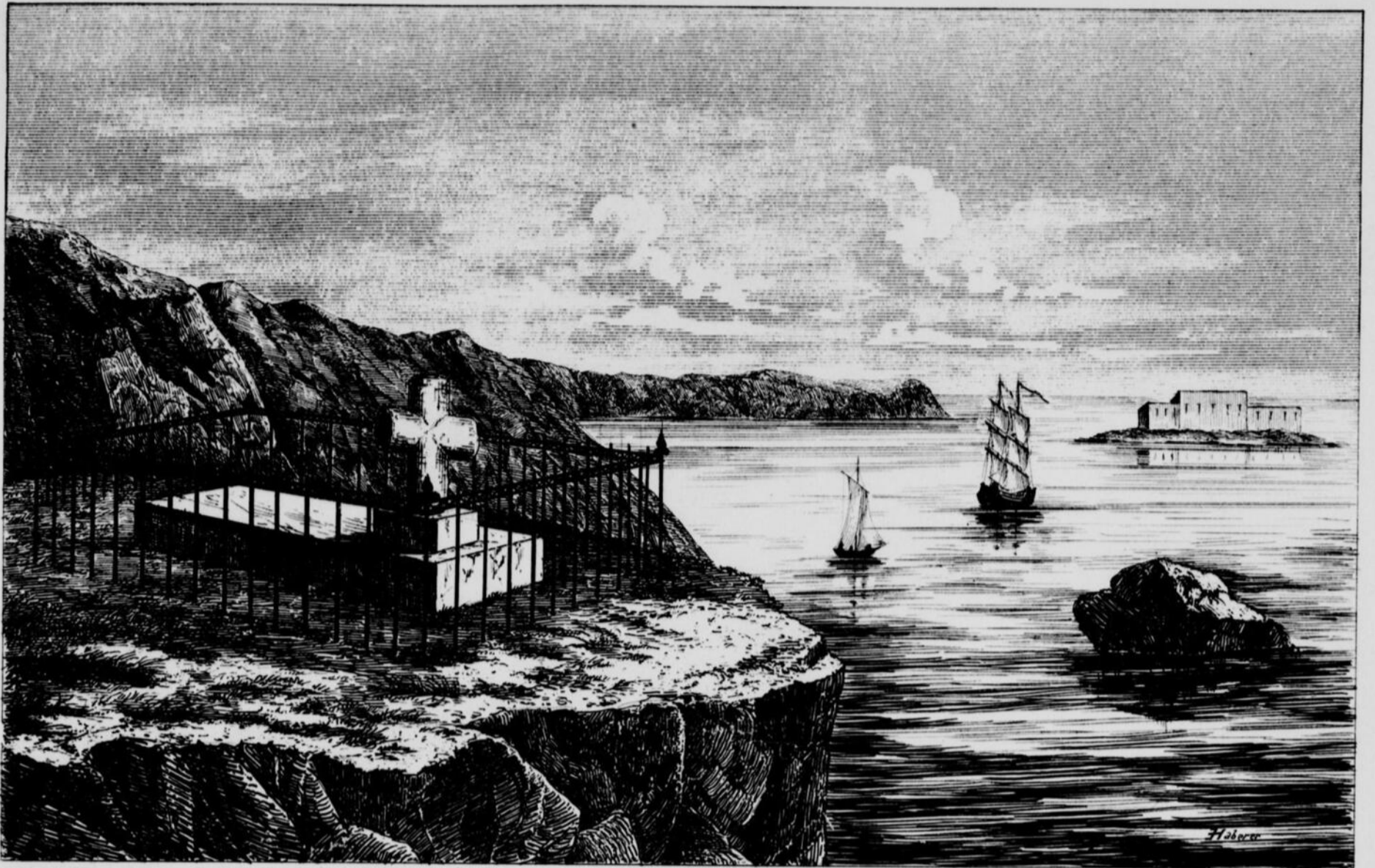
DÈCÈS.

En cette ville, le 24 ultimo, Dame Marie-Caroline Decouagne, épouse de M. G. H. Cherrier, à l'âge de 47 ans.

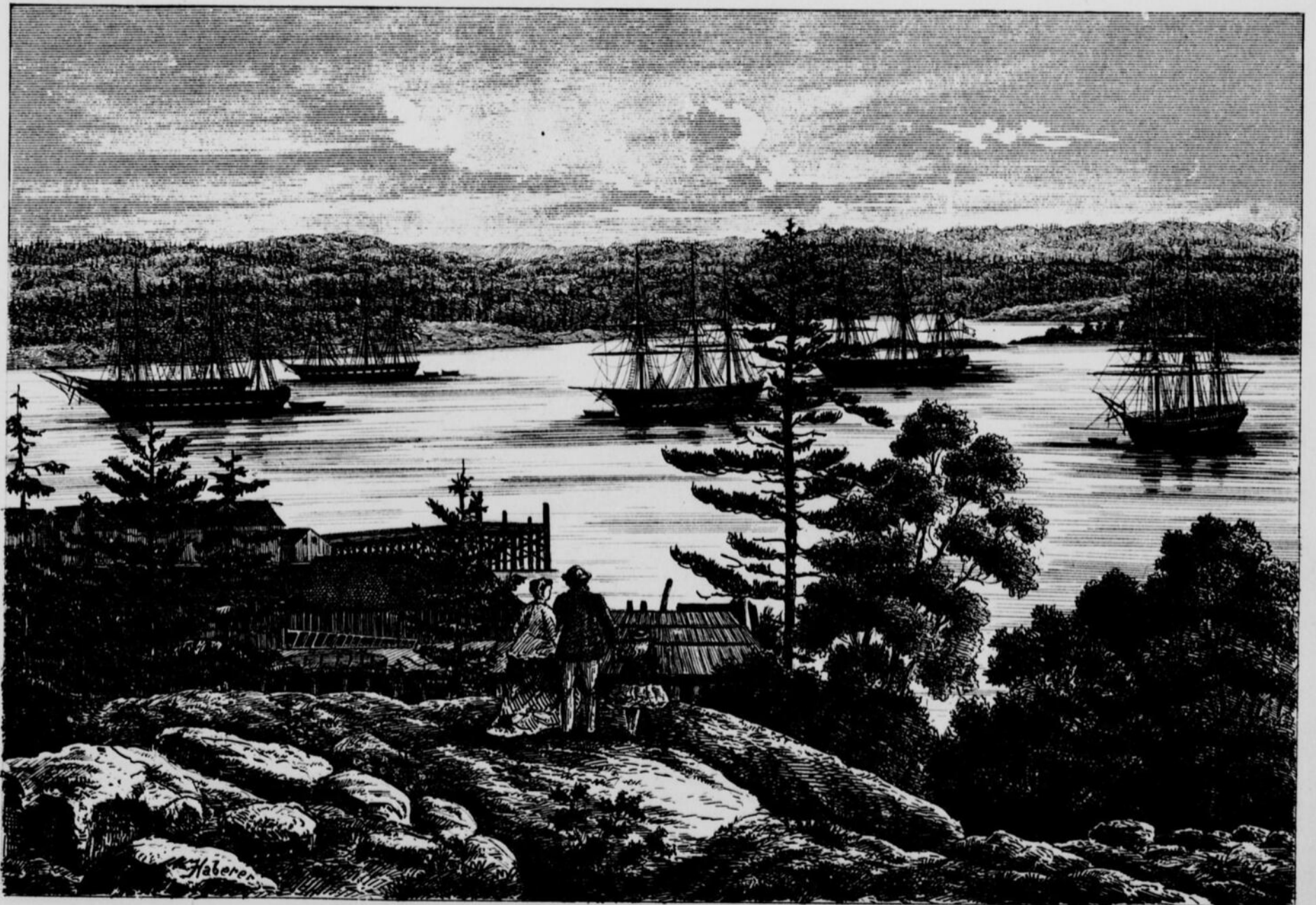
A Bécancour, le 21 décembre dernier, à l'âge de 3 ans et 1 mois, Amanda, fille de Ad. Rho, Ecr., artiste dessinateur.

En cette ville, le 10 courant, Dame Zoé Julien, épouse de M. Henri Julien, ingénieur mécanicien, à l'âge de 54 ans.

En cette ville, le 2 courant, M. Léon Legault dit Deslauriers, à l'âge de 19 ans et 10 mois.



LE GRAND BAY, PRÈS DE ST. MALO, TOMBEAU DE CHATEAUBRIAND.



HAVRE D'ESQUIMALT, COLOMBIE ANGLAISE.



D'APRÈS UN TABLEAU DU CORRÈGE, GRAVÉ PAR H. DUPONT.

L'OPINION PUBLIQUE, 11 JANVIER, 1872.

LE MARIAGE MYSTIQUE DE S^{TE}. CATHERINE.



LES VIEILLES TANNERIES SUR LE RHONE, À GENÈVE.

NOTRE PRIME.

"AU PIED DE LA CROIX."

Gravé par A. DANSE, d'après le Tableau du célèbre Peintre THOMAS.

Cette superbe gravure, chef-d'œuvre artistique et religieux, est prête à être distribuée à ceux de nos abonnés qui se trouvent dans une des catégories suivantes :

1o. Ceux qui auront payé leur abonnement courant, pourvu que le terme pour lequel ils auront payé renferme les trois premiers mois de l'année prochaine.

2o. Ceux dont l'abonnement expire le, ou avant le 1er Janvier prochain, et qui le renouvelleront, en payant le terme courant et les six mois suivants, d'avance.

3o. Enfin les nouveaux abonnés qui donneront leurs noms d'ici au 1er Janvier, et paieront pour six mois en s'abonnant.

N. B.—Les nouveaux abonnés peuvent faire dater leur abonnement soit du 1er Mai dernier (numéro dans lequel commence le roman de l'Intendant Bigot, et dans ce cas, ils devront payer un an d'abonnement), soit du 1er Janvier prochain.

Ces conditions que nous mettons à la distribution de notre PRIME paraîtront justes et raisonnables à tous nos abonnés, lorsqu'ils auront vu cette gravure. Rien de semblable n'a jamais été publié jusqu'à ce jour en Amérique, et personne ne peut en acheter une copie nulle part à moins de CINQ DOLLARS. C'est le prix de la gravure que nous donnons aux abonnés de l'Opinion Publique. Nous n'en dirons pas davantage.—Voyez la gravure et jugez-en par vous-mêmes. Nos agents l'ont maintenant reçue pour les abonnés, de leur districts respectifs. Ceux de nos abonnés qui résident dans des endroits où nous n'avons pas d'agent, recevront par la poste, en se conformant aux conditions susdites, leur gravure, soigneusement roulée sur un bois, et les frais de poste payés.

Montréal, 26 Octobre 1871.

L'OPINION PUBLIQUE.

LEUDI, 11 JANVIER, 1872.

UNE LUTTE NATIONALE.

Les difficultés qui depuis quelque temps troublaient la Chambre des Arts et Manufactures ont abouti à une crise dans l'assemblée du deuxième jour de janvier. Nous avons déjà dit que les anglais, maîtres absolus de cette Chambre, avaient vu d'un mauvais œil les canadiens-français y prendre rapidement la majorité. Eux qui nous reprochent si souvent, et quelquefois avec raison, notre apathie pour les choses pratiques, les affaires publiques, ils auraient dû, il semble, applaudir au réveil qui se fait au sein de l'opinion publique. Mais non, il paraît qu'au progrès du pays ils préfèrent leur suprématie nationale.

Qu'il n'y ait pas eu chez les canadiens assez de prudence et d'habileté pour ne pas froisser les susceptibilités de nos compatriotes anglais, qu'ils n'aient pas su dans les élections trouver parmi nous des hommes plus imposants par l'âge ou la position, c'est possible. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'en entrant dans la Chambre des Arts et Manufactures et en cherchant à y prendre la place qui convenait à leur nombre, ils remplissaient un devoir patriotique sous la protection, avec les encouragements même de la loi.

Choisi comme l'un des délégués de l'Institut des Artisans à cette Chambre, nous avons accepté avec l'intention d'être juste et impartial envers les anglais, de ne rien faire et rien souffrir qui pût blesser leurs droits. En considération même de ce qu'ils avaient fait pour le progrès de la Chambre des Arts et Manufactures nous étions décidé, si les canadiens-français étaient en majorité, à pousser la condescendance jusqu'aux extrêmes limites. Nous sommes d'ailleurs de ceux qui croient que le concours des anglais dans toutes ces matières d'intérêt public est précieux et que le contact des deux races ne peut être qu'avantageux à l'une et à l'autre.

Mais nous ne tardâmes pas à voir que les anglais arrivaient là avec des préjugés et des dispositions hostiles à la majorité. Ils avaient évidemment sur le cœur le fameux bill contre lequel ils ont fait tant de bruit, et la vue de M. de Bellefeuille entouré d'une si forte majorité augmenta leur mécontentement. Comme ils avaient eu soin de faire venir tous les membres de la Chambre pour 1871, ils décidèrent immédiatement que ces membres seuls avaient le droit de voter à cette assemblée. Pourtant, d'après la loi, il est bien évident que les nouveaux délégués, une fois inscrits sur la liste par le secrétaire, sont seuls membres de la nouvelle Chambre; que le sous-comité seul reste en fonctions jusqu'à ce qu'il ait été remplacé. Les délégués sont élus pour un an, lorsque l'année est expirée, leur mandat cesse. Cependant les canadiens-français, toujours conciliants, consentirent à laisser lire les rapports du sous-comité sortant de charge, le président, M. Stevenson, ayant déclaré que l'appel des nouveaux membres aurait lieu immédiatement après.

Mais après la lecture des rapports, M. Gillman, avocat,

l'un des chefs parmi les anglais de l'élément fanatique, fit une motion demandant que la séance fut ajournée afin de donner au sous-comité le temps de vérifier les pouvoirs des nouveaux délégués. Comme l'élection du sous-comité est fixée par la loi au 1er janvier, cette motion avait évidemment pour but de détruire la Chambre des Arts et Manufactures, et ils ont avoué depuis, que c'était là leur intention.

Les Canadiens comprirent qu'on voulait se moquer d'eux et ils résolurent de faire respecter leur nombre et leurs droits. Le Président ayant décidé que les anciens délégués avaient seuls le droit de voter, on appela de sa décision qui fut renversée par toute la nouvelle Chambre. Ce fut le commencement du désordre; un moment on craignit un conflit, il est probable que si la majorité eût été anglaise au lieu d'être canadienne-française, la minorité eût passé par les fenêtres.

Après des discours véhéments et deux heures de cris et de tumulte, le Président refusant d'obéir à la loi et aux vœux de la majorité, celle-ci nomma un autre secrétaire et procéda, comme elle avait droit de le faire, à l'élection des membres du sous-comité. Les anciens délégués, c'est-à-dire la minorité anglaise, firent eux aussi l'élection d'un sous-comité et se retirèrent laissant le champ libre aux Canadiens-Français.

Il y a donc à l'heure qu'il est deux Chambres des Arts et Manufactures; mais il n'est pas besoin d'avoir un grand jugement pour savoir quelle est la bonne. Nous sommes surpris même que des hommes intelligents comme MM. Bulmer, Lyman et plusieurs autres, aient pu se mettre si ridiculement dans l'illégalité. Cette illégalité est si claire que nous ne prendrions même pas la peine de la discuter; et pourtant les journaux anglais disaient, le lendemain, que c'étaient les Canadiens-Français qui avaient violé la loi. Vraiment c'est trop fort. Non, que messieurs les anglais avouent donc qu'ils n'ont pas eu assez d'habileté pour mettre les apparences de la loi en leur faveur; leur conduite injuste n'a pas même le mérite d'avoir été intelligente. S'ils avaient voulu être raisonnables, ils auraient trouvé chez les canadiens une libéralité qu'on ne trouve jamais chez eux, lorsqu'ils sont en majorité. Et même après ces difficultés qu'avons-nous vu? La majorité qui avait été maltraitée, élisant un anglais pour Président et en nommant quatre dans le sous-comité, pendant que les anglais n'admettaient dans leur sous-comité qu'un canadien-français, M. J. B. Rolland. Quel contraste! S'il y a parmi les anglais des hommes justes et honnêtes, qu'ils nous disent donc où est la libéralité?

L. O. DAVID.

UNE IMPORTANTE DECLARATION.

La *Minerve* a jugé à propos de détruire l'impression produite par un de ses derniers articles sur la question industrielle. Parlant, dans son numéro du 5 janvier, du nouveau parti dont le principal objet est de développer les ressources du pays, elle fait la déclaration suivante :

Nous voulons, comme eux, le développement des ressources nationales; mais nous ne les voulons pas par la division. Quant à la position du parti conservateur, elle est bien simple; il imposerait certainement ses vues sur le développement de l'industrie à ses chefs, si ces derniers ne comprenaient pas les besoins de notre époque. L'heure de l'action est arrivée; elle ne pouvait arriver avant. Nos hommes publics ont tout organisé, l'autonomie politique, les communications, la législation. Nous sommes prêts maintenant à pousser l'industrie. Nous avons perdu beaucoup de notre temps en luttes stériles. Une opposition fâcheuse en était la cause. Le public est fatigué de ces tiraillements et le parti conservateur est aujourd'hui assez fort pour s'y soustraire.

En sorte que les deux partis qui se préparent à la lutte inscriront sur leur drapeau le même motto: le développement immédiat de nos ressources industrielles.

Tous ceux qui n'ayant pas de liens de parti, ne voient dans la politique que le bien du pays, se réjouiront d'apprendre qu'enfin on admet, des deux côtés, la nécessité de mettre un terme aux luttes stériles dont on nous donne le spectacle depuis vingt ans.

Pour nous qui combattons depuis deux ans en faveur de la grande cause de l'industrie, parce que là seulement nous voyons le bonheur et la résurrection de notre nationalité, nous saluons avec joie la nouvelle aurore qui se lève dans le ciel de la patrie. Peu importe au Bas-Canada que le bonheur lui vienne de droite ou de gauche, pourvu qu'il vienne. La fleur fanée s'occupe-t-elle de savoir de quel rivage lui vient la brise qui doit la sauver?

Il semble, d'après les déclarations de la *Minerve*, que les deux partis ne différeront que dans les moyens de mettre à exécution le programme industriel, et qu'elle même serait la première à abandonner ses chefs, s'ils ne s'emparaient pas du mouvement. Quant aux moyens, le nouveau parti indiquant les siens, la *Minerve* devra sans doute en faire autant bientôt, car il ne suffira pas de dire au peuple, aux prochaines élections, qu'on est en faveur de l'industrie pour se faire élire. Si le peuple canadien comprend une fois son devoir, il fera les prochaines élections sur la question industrielle et il n'élira que

les hommes qui viendront avec les moyens les plus prompts et les plus énergiques pour nous donner des manufactures. Lorsqu'un homme se présentera, on ne lui demandera pas s'il est rouge ou bleu, conservateur ou libéral, mais s'il comprend les besoins du pays et s'il est en état d'y satisfaire.

A notre point de vue, le nouveau parti rend un grand service au pays en arborant le drapeau de l'industrie, car pour le combattre, le parti conservateur va être obligé de dire quelle position il entend prendre sur cette question.

Voici le programme du nouveau parti: *Obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos relations commerciales avec les autres pays de manière à assurer l'établissement de manufactures en Canada.*

Voilà certainement un bon remède!

En a-t-on un meilleur?

On dit que toutes ces questions vont être discutées et peut-être tranchées durant la prochaine session, à propos surtout du Traité de Washington. On dit que les partisans de l'Indépendance ne laisseront pas passer ce traité sans opposition, car lorsque les Américains, disent-ils, seront maîtres d'une grande partie des avantages que nous avions à leur offrir pour obtenir d'eux en retour des concessions, nous aurons beaucoup moins de chance d'avoir des termes avantageux dans le cas de l'Indépendance ou de l'Annexion. L'Indépendance se présenterait alors sous deux formes, comme question politique et commerciale; et dans ce cas, le parti conservateur sera bien obligé de dire et prouver comment et en quoi la situation actuelle peut suffire à notre prospérité. Tant mieux s'ils font cette preuve.

En attendant que nous sachions exactement à quoi nous en tenir sur les intentions des deux partis, nous rejetons d'avance la responsabilité de tout article signé ou non signé qui, sur cette question d'industrie, contiendrait des idées incompatibles avec celles que nous exprimons depuis deux ans. Après avoir répété sur tous les tons que l'avenir du pays est là et pas ailleurs, je ne reculerai pas devant les conséquences des principes que j'ai posés, quelles qu'elles soient. Ce n'est pas dans les paroles qu'on connaît les convictions, c'est dans l'action, dans la lutte.

C'est notre dernier mot, d'ici à quelques semaines, sur la question industrielle considérée au point de vue politique.

L. O. DAVID.

Nous commençons notre article sur la nouvelle année par cette phrase: "Il y a deux ans, le premier janvier mil huit cent soixante et neuf," c'est "mil huit cent soixante et dix" qu'il aurait fallu dire.

RUMEURS POLITIQUES.

On dit toujours que l'*Evénement* doit devenir l'organe du nouveau parti, malgré qu'il ait contredit cette nouvelle.

Il paraît que les chefs aimeraient mieux donner, pour s'assurer les services de M. Fabre, de M. Langelier et de quelques autres, la somme qui était destinée d'abord à la fondation d'un nouveau journal.

M. Joly serait disposé à faire des sacrifices pécuniaires en faveur du parti dont il est le chef.

A Montréal on s'agit aussi et l'on prend des mesures pour fonder un journal qui s'appellerait le "National."

CORRESPONDANCE.

NORTH ADAMS, 5 Janvier 1872.

MM. les Rédacteurs,

J'ai assisté, le 24 Déc., dernier à une touchante cérémonie, savoir l'abjuration de Dlle. Elizabeth Hill, âgée de vingt ans, qui reçut le baptême le même jour. Le lendemain, la jeune fille reçut la communion, et le 26, M. Alfred Boisvert, la conduisit à l'autel. La célébration de ce mariage fut belle et touchante, car à la même messe, eut lieu le mariage de M. Edouard Boisvert, avec Dlle. Adèle Charbonneau et de M. Joseph Meunier, avec Dlle. Virginie Lamoureux, connue sous le nom de Virginie Giard, autrefois de St. Ours. Comme cette dernière est l'organiste de l'église catholique de cet endroit, le chœur fit entendre de beaux morceaux de chant pendant la cérémonie. Tous les assistants furent édifiés de la piété des trois jeunes couples et charmés de la beauté des cérémonies.

LE PORT D'ESQUIMALT.

C'est le terminus Ouest projeté du chemin de fer Pacifique; il est situé dans l'île de Vancouver, Colombie. La vue est prise d'un petit promontoire qui est situé au sud du fort près du quai et de la petite ville Esquimalt, qui se trouve en arrière. A quelques milles se trouve Victoria, la capitale de la Colombie. Ce port est un des plus beaux du monde. Il a 60 pieds de profondeur et peut contenir la flotte la plus considérable.

LES VIEILLES TANNERIES A GENEVE EN SUISSE

Tous ceux qui vont à Genève, pour admirer la beauté de ses paysages et les eaux bleues du Rhône, sur les bords duquel elle est bâtie, ont remarqué aussi les ruines des tanneries qu'on y construisit, il y a plusieurs siècles.

A LA BRUNANTE.

CONTES ET RÉCITS

PAR FAUCHER DE SAINT-AUBERT.

LE BAISER D'UNE MORTE.

(Suite.)

Je retrouvai notre petit Joseph déjà grand-let; ses dents étaient faites, et j'ai toujours pensé qu'il était curieux de voir comme ces chers êtres croissent vite. On dirait qu'ils ont hâte de laisser bien loin—en arrière—cet âge où l'on ne se sent pas si plein de bonheur et si exempt de soucis, pour se jeter corps et âme dans les chagrins et les tribulations. Cela nous montre, Mathurin, que l'homme est véritablement créé pour la souffrance et pour l'expiation.

Mon chagrin était profond, et pour la petite famille plongée dans mon triste deuil, tout allait tranquillement et bien uniment; il y avait un peu plus d'aisance qu'autrefois, et moins de joie bruyante, voilà tout.

Cela aurait duré longtemps, si nous n'avions pas eu à passer par la nuit du deux novembre 1830, et c'est ici, mon pauvre Mathurin, qu'il va te falloir me prêter toute ton attention, car il n'est pas donné à tous les hommes de voir et de comprendre les terribles choses que je veux te confier.

Cette journée du deux novembre s'était passée silencieuse et sombre comme la douloureuse fête que l'on célèbre en ce temps-là.

Après la messe, j'étais allé seul, au cimetière, faire une visite à mes amis de jadis, pendant qu'Ursule se rendait à la maison préparer le dîner. Le soir revenu, nous avions dit les psaumes de la Pénitence, le *de Profundis* et le *chapelet Pie Jesu Domini*. Cela avait bien pris deux bonnes heures, et pendant que je récitais, ma femme pieuse et recueillie berçait tout doucement Joseph, encore plus doucement qu'elle le faisait autrefois pour l'enfant du forgeron Nadeau.

Le petit s'était endormi, et rien qu'à entendre sa respiration douce et régulière, le sommeil nous était venu.

Je songeais, chaudement roulé dans mes draps, à ces pauvres morts, qui, par tous les temps et par toutes les saisons restent exposés à l'oubli des vivants, lorsque tout à coup, j'entendis venir une voiture, par le chemin du roi. C'était chose bien ordinaire dans la paroisse, mais à mesure que le roulement des roues se rapprochait, il me prit une singulière idée, et je ne pus m'empêcher de trouver, à la manière dont le cheval posait ses fers sur la route, le pas et l'allure de ce pauvre *Pétillard*, un cheval que nous avions eu autrefois, et qui s'était malheureusement brisé les reins dans la côte du Gros Pin, en menant un traîneau chargé de bois de corde à la ville.

Cette pensée me ramena vers le passé, et j'allais m'y laisser entraîner bien tranquillement, lorsque la voiture s'arrêta tout droit en face de la maison.

La porte que j'avais fortement fermée au verrou, tourna muette sur ses gonds; je le sentis bien à un vent coulis qui se glissa sous ma couverture. Quelque chose de léger comme une plume voltigea de marche en marche dans l'escalier, puis ce fut le tour de la porte de ma chambre à coucher à s'entrebaïller, et j'eus un frolement imperceptible auprès du berceau de Joseph. Cela dura cinq secondes tout au plus, les issues se refermèrent sans bruit comme avant, et à demi mort de peur, j'entendis distinctement le cheval et sa voiture s'éloigner au trot dans la direction de Québec.

A mes côtés Ursule dormait profondément, la tête dans la ruelle, et ce soir là on avait oublié de mettre de l'huile dans la lampe que nous gardions allumée pour faire chauffer le bois du petit. Je me contentai donc de prier pour les morts et de rester les yeux grands ouverts pendant toute la nuit.

—A mesure que le père Chassou me contait ces terribles choses, j'avais tellement peur qu'il me semblait voir prendre des proportions fantastiques à tout ce qui m'entourait. La longue horloge placée debout dans un coin de la salle, avait l'air d'un cerceuil assez vaste pour donner hospitalité à la statue du Commandeur; son *tic tac* rendait des sons de l'autre monde. Les chaises allongées sur la muraille l'ombre de leurs dos déchaînés comme celui des vieux squelettes, le nez du père Chassou se crochait comme une griffe de loup-garou, et sa silhouette osseuse semblait s'être détachée de la danse des morts de Holbein pour venir me faire ses étranges confidences. J'avais peur de rester, peur de m'en aller, mais lui continuait toujours gravement, on aurait dit que son récit était devenu automatique.

—Le lendemain, je m'en retirai avec une légère migraine, suivie d'un singulier malaise qui ne me quitta pas de la journée. A mesure que tombait la brunante, cette curieuse sensation augmenta et quand vint l'heure de prendre du repos, ce fut avec un sentiment d'indicible terreur que je me mis au lit.

La pauvre Ursule qui ne se doutait de rien, glissa une mèche sur l'huile de la veilleuse, l'alluma, donna un dernier coup de ber au petit et s'en vint prendre place à mes côtés.

A force d'être travaillé par l'excitation nerveuse, je finis par tomber insensiblement dans une demi-somnolence, et peut-être aurais-je fini par m'endormir, si vers minuit et quart, le terrible cheval ne s'en fut venu piaffer à ma porte.

Elle s'ouvrit sans bruit comme le soir du Jour des morts. Un vent léger gravit l'escalier: ma porte barricadée se trouva tout à coup grande ouverte, et cette fois-ci je vis clairement une forme diaphane et grisâtre effleurer la catalogue de ma chambre à coucher, et s'approcher du berceau de Joseph.

Elle se pencha silencieuse sur le front de notre petit endormi; un imperceptible murmure arriva jusqu'à mon oreille, c'était comme un bruit de baiser, puis se retournant à demi vers ma couchette, pour reprendre le chemin du dehors, j'entrevis le profil immobile et pâle de la figure qui appartenait autrefois, à ma pauvre mère!

Ursule poussa un grand cri, en ce moment qu'éveilla l'enfant. Elle avait vu elle aussi, et cette nuit là ne fut plus qu'une longue prière pour nous deux.

Que dois-je ajouter, Mathurin, à tous ces épouvantables détails.

Pendant six nuits, l'in vraisemblable apparition s'en vint comme cela, baiser au front notre cher Joseph. J'avais tout essayé; les prières, l'aumône, les messes, rien n'y faisait, et pourtant je ne devais pas me résigner à ces trances continuelles, car Ursule déprimait à vue d'œil, et le petit qui commençait à parler se plaignait de voir chaque nuit, une figure ensanglantée se pencher sur lui.

Un soir donc, ne sachant plus où donner la tête, je fis un vœu à la Sainte-Vierge. En échange du bonheur de ma mère, je m'engageai solennellement à consacrer au culte de la chaste mère du Sauveur, la liberté de mon fils, et de l'élever de manière à en faire l'un de ses prêtres les plus dévoués. Je m'humiliai profondément, et puis je demandai humblement pardon pour tout le chagrin que j'avais causé à la chère morte.

Cette nuit là nous fûmes tranquilles.

Probablement ma mère avait achevé son temps d'épreuve, et elle ne renouvela plus cette expiation qui consistait à venir embrasser ce cher ange, que ma désobéissance lui avait fait méconnaître de son vivant.

J'ai tenu parole, pour ma part, car Ursule s'en était allée six mois après, emportée par la consommation, me laissant seul avec le petit et mon violon, à songer aux étranges affinités qui existent entre notre frêle humanité et le monde mystérieux.

J'ai développé de mon mieux la belle intelligence qu'elle m'avait confiée, et Joseph, devenu prêtre depuis sept ans, évangélise à la Rivière-Rouge.

C'est un beau grand garçon de ta taille, Mathurin, seulement son caractère s'est ressenti de la terrible épreuve qui a passé sur son enfance, et rien qu'à l'entendre grave et triste, prêcher la parole de Dieu, tu reconnaîtrais de suite, celui dont le front a été effleuré jadis par le baiser d'une morte.

—Maintenant mes enfants, bon soir! Je me fais vieux; il est temps pour moi d'éteindre ma pipe et de monter me coucher. Quant à vous, allez voir naître l'Enfant Jésus. Priez-le pour grand papa, à qui vous n'avez jamais désobéi, et quand je ne serai plus là, ne craignez pas les baisers que mon âme pourra venir déposer sur vos fronts endormis, car j'aurai pris mon repos en accomplissant les paroles du psalmiste.

In pace in idipsum, dormiam et requiescam.

BELLE AUX CHEVEUX BLONDS.

O pâle fiancée
O jeune vierge en fleur,
Amante délaissée
Que flétrit la douleur...
L'éternité profonde
Souriait dans vos yeux;
Flambeaux éteints du monde,
Rallumez-vous aux cieux.

GERARD DE NERVAL. Consolations.

I.

BAL CHEZ BERNARD.

Le 15 Septembre 1862, il y avait bal chez Martin Bernard, riche cultivateur d'un des plus coquets villages du comté de Verchères.

Deux mois s'étaient passés depuis que Rose la blonde, comme on l'appelait au couvent de Maria-Villa, avait quitté ce nid d'amis dévoués, et pendant ce temps, sans s'en douter le moins du monde, elle était mise à l'épreuve par maître Martin, que l'on avait souvent blâmé d'avoir voulu donner à sa fille, paysanne comme les autres, une éducation de demoiselle.

A la grande satisfaction des jolies rubicondes de monsieur son père, Rose n'avait pas trop abusé de Chopin, ni de Wagner, car Martin pour mieux éblouir ses collègues du conseil municipal, avait voulu avoir son piano, un *Steinway* superbe. Tousjours ses bas de laine étaient trouvés chaque matin, délicatement ravaudés, et douillettement pelotonnés sur la courte pointe de son lit à baldaquin; le déjeuner et le dîner arrivaient à point, précédés d'un parfum de cuisine des plus appétissants; vingt minutes après les grâces, la faïence à fond blanc, ramagée de larges fleurs bleues et rouges, brillait propre et luisante dans l'armoire vitrée de la salle, et puis, Rose, tout en s'acquittant à merveille de ses devoirs de ménagère, savait si bien lire et commenter la gazette au grave conseiller, elle était si bonne, si sage, si avenante, que maître Martin n'avait pu résister à la tentation de la montrer à ses compères villageois.

Ce soir là, on dansait donc à cœur joie dans la maison des Bernard, vieux débris de l'ancienne architecture française, laissant entrevoir au clair de la lune sa large toiture rouge,

appuyée sur de solides murs en pierre blanchie à la chaux, dont la couleur mate était coupée ça et là par les troncs raides et noueux d'une rangée de peupliers, laissant voir à travers les échappées de leurs branches une gracieuse file de persiennes, que maître Martin avait le soin de passer lui-même au vert, chaque printemps. La cohue villageoise encombrait partout le logis Bernard.

Au fond de la salle où d'ordinaire se tenait le jovial conseiller, on entrevoyait à travers un épais nuage de fumée le gros ventre de Pierre Michon. Jean-Baptiste Duranseau le faisait bondir de joie à chaque forte saillie tombée de ses grosses lèvres tandis que plus loin, tout près de l'immense poêle en fonte qui se reposait en ce moment du travail titanique de l'hiver précédent, Jérôme Branchaud et Etienne Pelchat reprenaient pour la centième fois une chaude discussion à propos d'une part de route éternellement contestés entre leurs deux amitiés.

Au milieu de toutes ces têtes blanchies et courbées au contact de la charrue, passaient les notes basses de la voix du maître de céans, qui en ce moment développait avec complaisance un sien projet de Code Municipal destiné à mettre fin aux querelles des Branchaud et des Pelchat de l'avenir. Cette démonstration philanthropique n'empêchait pas les mains rugueuses de l'honnête habitant de verser ça et là, à ses convives, de rudes rasades d'un vieux rhum blanc qu'il tenait de son grand-père, et que ses invités tenaient pour bon à leur tour, à en juger par le crescendo de bruit et de gaieté qui sortait par les fenêtres basses de la salle, entr'ouvertes pour laisser s'échapper le parfum par trop aromatique du tabac de la récolte Bernard qui en ce moment subissait terrible assaut.

La cuisine faisait antithèse à cette pièce, sa voisine, car il y régnait un silence et un ordre absolus.

Deux chandeliers placés sur une énorme table de sapin mettaient en pleine lumière un paysage, comme seul les aimait et pouvait les rêver Gargantua.

C'étaient des montagnes de croquignoles dorées et de pâtisseries tachetées ça et là par du sucre blanc glacé. A leurs pieds dormaient des lacs de crème jaune où flottaient comme des nénuphars des œufs à la neige; puis tout à coup s'élevaient des falaises grisâtres de jambons fumés, cachant un peu plus loin une mare de sirops et de confitures, d'où sortait comme des îlots, les dindons rôtis, les hûres de porcs, les oies aux pommes, regardant mélancoliquement une lagune de tire d'érable bornée par des collines de tourtières et de langues pivoles d'aromates.

Et de ces bonnes choses tant que l'œil pouvait aller, jusque dans l'ombre faite par le vieux bahut et le grand coffre bleu de la servante, pendant qu'au dessus de cette terre promise, suspendus à la muraille, miroitaient comme des nuages argentés les antiques couvercles à plat, fraîchement étamés.

Le petit doigt de Rose avait fait surgir toutes ces merveilles hors du garde-manger de l'honnête cultivateur, et maintenant que muette elle attendait en paix le rude coup de fourchette de minuit, on entendait venir clair et timbré son rire argentin à travers les rumeurs qui arrivaient du salon.

Le père Bernard venait d'y faire son entrée, ayant à son bras Madame Robidoux, la maîtresse, et profitant du moment où le rhum blanc laissait errer sur les anciens une bouffée de jeunesse, aux applaudissements de tous, ils organisaient un menuet.

Danseurs et danseuses finirent par prendre place au milieu des sonores invitations de M. Bernard, et bientôt tous ces beaux et toutes ces élégantes du temps passé, se mirent en branle, aux sons joyeux de deux violons mariés à la voix aigrelette d'une vieille clarinette.

Le plaisir régnait en maître sur ces têtes, et profitant de la joie générale, Rose s'était glissée auprès d'une fenêtre défendue de grands rideaux rouges achetés à l'enchère des meubles du seigneur ruiné.

Là, une douce causerie de son cousin Jules, l'attendait.

FAITS DIVERS.

RENCONTRE N. CTURNE.—Dernièrement, vers 3 heures du matin, dans Broadway au coin de Bleecker street, M. James Wood a été brusquement attaqué par trois individus, terrassé, foulé aux pieds et soulagé de sa montre. En cherchant à se débattre, la victime de l'agression avait saisi les basques du paletot de l'un des voleurs. Quand celui-ci voulut suivre ses camarades, qui s'étaient enfuis alarmés par les cris de Wood, il ne put lui faire lâcher son paletot et fut obligé de le lui laisser entre les mains.

Resté seul, M. Wood se mit à contempler le paletot qu'il avait conquis en échange de sa montre, supputant intérieurement combien il pouvait perdre au troc. Mais il fut bientôt interrompu dans ses calculs par l'apparition d'un policeman, au quel il conta son aventure. Pendant le cours de son récit, survint un quidam qui réclama le paletot comme sien.

—Ce paletot est à vous! s'écria triomphalement le policeman perspicace; alors c'est vous qui avez volé la montre de ce gentleman, et je vous arrête.

Le nouveau-venu, qui ne s'attendait pas à tant de logique de la part de la police, recon-

nut qu'il venait de faire une sottise, et pour la réparer il jura que le paletot n'était pas à lui, que le policeman et le gentleman avaient mal entendu ses paroles, qu'il n'avait pas réclamé le paletot, mais simplement demandé l'heure.

—Alors, s'écria de nouveau le policeman, si ce paletot n'est pas à vous, où est le vôtre? Et comment se fait-il que vous vous promeniez à cette heure et en cette saison en manches de chemise?

Ces questions achevèrent de décontenancer le maladroit voleur de montres, qui sans autre forme de procès fut emmené et écroué aux Tombes. Henry Ward est son nom.

ENTERRÉ ET DÉTERRÉ VIVANT.—M. Ruskowski, habitant de Milwaukee (Wisconsin), était attaqué de la petite vérole. La maladie fit des progrès rapides. Les médecins constatèrent que le patient était mort, et, conformément aux prescriptions de la Commission sanitaire, le firent promptement enterrer. La sœur du défunt avait vu avec beaucoup de répugnance cette inhumation précipitée, elle avait comme un pressentiment que son frère n'était pas mort. Elle obtint l'autorisation de le faire exhumer, six heures après qu'il eut été mis dans la fosse, et fut plus heureuse que surprise de voir qu'il donnait signe de vie. Emporté dans son domicile, M. Ruskowski s'est rétabli avec une vitesse surprenante, et il est aujourd'hui en meilleure santé que jamais sans avoir gardé la moindre marque de la petite vérole, qui a pourtant l'habitude d'en laisser.

Nous lisons ce qui suit dans le *Weekly Whig*:

« Nous avons des remerciements à faire à M. Desbarats pour sa gravure "Notre Sauveur retrouvé dans le temple," due au célèbre pinceau d'Holman Hunt. Cette gravure a été photolithographiée au moyen du procédé Leggo, et c'est le plus grand et le plus bel échantillon que l'on ait encore obtenu au moyen de ce procédé. M. Desbarats a fait seul plus que tous les autres imprimeurs réunis pour encourager les beaux arts en Canada.

La gravure en question est si belle qu'elle mérite d'être placée dans un cadre d'or et recouverte d'une riche glace.

A Washington, la semaine dernière, deux jeunes garçons avaient été condamnés pour avoir attaqué, en plein jour, un citoyen et lui avoir volé sa montre. Comme la montre avait été vendue à un nommé Shea, la police eut ordre de l'arrêter; mais quand les officiers de la justice furent rendus à la maison de Shea, sa femme, armée d'un long couteau et d'un pistolet menaçait de les tuer s'ils ne s'en allaient point. Pour leur prouver qu'elle était déterminée à agir comme elle disait, elle lança son couteau à la tête de l'un d'eux qui, heureusement ne fut pas atteint; le couteau allant s'enfoncer dans un comptoir. N'étant pas armés, les deux hommes de police durent céder. L'un continua à surveiller la maison, et l'autre s'en fut chercher des instructions. Dans l'après-midi, l'officier Doyle, accompagné de deux hommes de police, étant entré dans la maison, voulut s'emparer de madame Shea. Elle résista à ses efforts et d'un coup de pistolet, tua Doyle. La balle entra dans la bouche du malheureux officier qui expira après avoir perdu tout son sang par sa blessure avant de pouvoir être secouru par un médecin. La femme Shea fut enfin saisie et amenée en prison.

DÉPRÉVATION.—La semaine dernière, un nègre a emmené une petite fille de dix ans, nommée Ochs, dans un bois voisin de Rochester, où il lui a fait subir les derniers outrages. La petite fille, après avoir été abandonnée à demi-morte par ce monstre, qui avait couronné son forfait par un formidable coup de poing sur la tête de sa victime, s'est traînée jusque dans l'habitation la plus proche et a raconté ce qui lui était arrivé. La description qu'elle a donnée du nègre a donné à penser qu'il s'agissait d'un nommé Howard, qui a été arrêté le surlendemain dans la maison d'un de ses parents, à Penfield, conduit à Rochester et confronté avec l'enfant, qui l'a aussitôt reconnu. Les citoyens ont essayé de lyncher ce hideux criminel, et les policemen ont été obligés de se servir de leurs revolvers pour le soustraire à un châtiment sommaire.

Plusieurs personnes ont été tuées et blessées. La milice a été sous les armes pendant deux soirs, et elle a eu beaucoup de misère à contenir le peuple furieux.

Pendant toute la journée de mardi, une foule considérable a stationné aux abords de la prison, poussant des cris de mort contre Howard. La prison était gardée par la police et par une centaine de miliciens. Vers les 9 heures du matin, la populace ayant assailli les gardes à coups de briques, deux compagnies de milice ont riposté par une volée qui a tué deux hommes, nommés John Elter et Henry Marlow, blessé un troisième citoyen, John Hilbert, et un jeune garçon de nom inconnu. On ajoute—mais ceci est moins certain—qu'un certain Elias Swanton aurait été tué et Louis Kamp grièvement blessé par la décharge des miliciens, et qu'un nègre aurait été assassiné dans un café.

La petite fille est morte.

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island.)

WORCESTER, MASS. JEUDI, 11 JANVIER, 1872.

BULLETIN AMÉRICAIN.

La dette publique des Etats-Unis a été réduite de \$4,412,956 pendant le mois de Décembre. Elle se trouve maintenant réduite à \$2,371,132,729.84.

Brigham Young est prisonnier. Il est accusé de meurtre. Comme sa santé est affaiblie et que les Etats-Unis n'ont pas de prison à Salt Lake pour la détention des prisonniers poursuivis par le gouvernement fédéral, Brigham est prisonnier dans sa propre maison.

Une entreprise commerciale qui aurait bien son importance, c'est l'ouverture d'un canal qui conduirait du Mississippi à l'Océan. Cette route raccourcirait de 282 milles, le transit de St. Louis à la mer, et de 844 milles aux ports de Georgie, au lieu d'expédier à New York par les lacs et le canal Erié.

La motion de M. Sumner, demandant que la même personne ne serve qu'un seul terme comme Président, rencontre beaucoup de sympathies. Le Hartford Courant, suggère que le même Président ne serve qu'un seul terme mais pendant six ans, au lieu de quatre.

La législature de l'Ohio, qui s'est réunie en session le 1er Janvier, a passé une résolution approuvant la motion de M. Sumner.

Nouvelles consolantes pour la catholicité. L'Archevêque McCloskey, de New York, apprenait à ses fidèles de l'église St. Patrice, que le catholicisme faisait des progrès rapides chez les peuples idolâtres.

Pour donner une idée du génie commercial et manufacturier des américains, nous reproduisons les statistiques suivantes: New Bedford est une petite ville de 9,000 âmes environ, et cependant il y a dans le village 171 manufactures, avec un capital de \$4,461,000, qui produisent annuellement pour \$8,139,270.

La campagne électorale est commencée dans le New Hampshire. Le parti démocrate a nommé l'Honorable James A. Weston, comme candidat au siège de Gouverneur et le parti républicain lui oppose l'Honorable Ezékiel A. Strow.

FERD. GAGNON.

Pittsfield, Mass., 31 Décembre 1871.

Monsieur l'Editeur,

Comme je sais que vous prenez intérêt à nos compatriotes des Etats-Unis, vous voudrez bien insérer dans votre intéressant journal les quelques réflexions suivantes que nous jettons sur le papier à leur sujet.

J'arrive, M. l'Editeur, de ma petite excursion dans ces parages, et je vous avoue sincèrement que j'ai été heureux d'apprendre combien nos compatriotes, là-bas, ont progressé, depuis surtout quelques années sous tous rapports, civils et religieux. Il faut le dire, il y a maintenant, un mouvement et une émulation patentes parmi eux pour tout ce qui est bon, on y forme dans bien des places, des associations de bienfaisance qui leur procurent à tous, des secours mutuels, qui subviennent aux besoins de la vie et tendent à les rallier ensemble, comme une seule et même famille.

tinuer à faire le bien de ses ouailles—car il n'y a qu'à peine un an qu'il a pris cette mission, et déjà il y a une amélioration palpable sous tous rapports, parmi cette jeune congrégation—Il y a eu même des conversions. Quant à Pittsfield, j'ai vu avec bonheur la parfaite entente et la bonne union qui règnent entre les membres de cette petite et excellente congrégation, comptant à peu près 500 âmes, et leur pasteur, le Rév. M. J. Quevillon... je n'ai pas été peu surpris d'y voir si bien progresser notre sainte religion, base inébranlable de toute société civile et religieuse, comme dans un pays exclusivement catholique.

Signé, UN TOURISTE.

LES SYMPATHIES IRLANDAISES.

Pendant que la France était accablée sous les défaites de ses armées de toutes les nations étrangères, le peuple irlandais fut le plus grand et le plus sincère dans ses sympathies pour la fille aînée de l'Eglise.

Le reste de notre course se fit la nuit, et fut assez fantastique. Plusieurs fois, tandis que le roulement monotone de la voiture commençait à nous jeter dans un demi-sommeil, des cris soudains nous réveillèrent brusquement, des feux de paille, des torches, des lanternes agitées en tous sens éblouirent nos yeux et effrayèrent nos chevaux.

Deux jours plus tard, après avoir suivi la baie dentelée de Glengariff, traversé en voiture les montagnes du Kerry, assez semblables par leur sévère et pâle beauté à celles du comté de Wicklow, après avoir visité les populations celtiques d'Inchigeelagh, dont les habitants n'entendent pas l'anglais, de Gugane Barragh, où l'on montre, dans l'île principale d'un petit lac perdu, les restes vénérés de la cellule de saint Finbar, patron du pays, nous arrivions à Killarney, terme suprême de notre expédition.

arrivée. Ils s'arrêtèrent et laissèrent enfin la place libre aux rayons de la lune qui répandaient sur les eaux du lac tout leur éclat argenté. Cette antique et charmante lumière vaut mieux que le jet passager des fusées modernes.

Le peuple traite The O'Donoghue comme un roi et ne l'envoie que provisoirement à la Chambre des Communes. Ce curieux personnage, encore jeune, et réputé le plus beau des Irlandais, prendrait aisément la majesté d'un roi. Ses sujets de Killarney le font vivre au milieu de ses terres confisquées et de ses forteresses démantelées; il fait penser au "Master of Ravenswood" de Walter Scott.

Je n'assistai pas au départ de M. le comte de Flavigny, qui fut, dit-on, encore plus magnifique que son entrée. Les journaux évaluent à cent mille le nombre des personnes qui suivirent les voitures de Dublin à Kingstown. J'ai gardé de ces jours de fête un souvenir de profonde admiration pour le peuple irlandais si fidèle aux hommes, aux familles, aux peuples qu'il respecte, avant tout si fidèle à sa foi.

Depuis que l'Angleterre accorde au pauvre peuple ruine l'immense faveur de bâtir des églises, les prébendes paresseux se sont mis à l'ouvrage; ils ont consacré des éparques à ces œuvres chrétiennes, et, apportant l'un son travail, l'autre son obole, les corporations ouvrières offrant des colonnes, des autels, des chemins de croix, ils ont, comme les chrétiens du moyen âge, construit des cathédrales gothiques, offrandes magnifiques de l'indigence à Dieu.

Mais, sans vouloir juger l'Irlande dans le rapide passage d'une visite précipitée, je l'aime surtout parce qu'elle nous aime. Du fond de ses obscures souffrances, elle admire notre gloire, plaint nos malheurs et prie pour notre résurrection.

MARCHES DE LA SEMAINE DERNIERE.

Table with market prices for various goods like flour, oil, and meat. Columns include 'MONTREAL' and 'QUEBEC' with sub-columns for 's. d.' and 's. d.'. Rows list items like 'Farine de blé par 100 lbs.', 'Dindes (vieux) au couple', 'Bœuf à la livre', etc.

Le commerce d'animaux est à peu près mort depuis une dizaine de jours.

VENTE A L'ENCAN D'UNE CHAUDIERE A VAPEUR.

SERA VENDUE A L'ENCAN, MARDI, le 16 JANVIER, a ONZE heures du matin, au numero 319 Rue St. Antoine, Montreal, une CHAUDIERE A VAPEUR, methode Gerner brevetee, de la force de 40 chevaux. Cette chaudiere n'a servi qu'un an, et se trouve complete et en bon ordre. Pour ceux qui auraient besoin d'une chaudiere a vapeur a la campagne, celle-ci conviendrait parfaitement. On peut l'examiner en tout temps.



HOTEL DU GOUVERNEMENT.

SAMEDI, 16 Novembre 1871. PRESENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, et en vertu des dispositions de la 19eme section de l'Acte concernant les Pêcheries, il a plu a Son Excellence de faire le règlement suivant: Les eaux de la riviere Tom Kedgwick, dans le comté de Restigouche, Province du Nouveau-Brunswick, sont, par le présent, réservées pour la reproduction naturelle et artificielle du poisson.



HOTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, Samedi, le 16 Décembre 1871. PRESENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

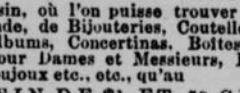
SUR la recommandation de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, et en vertu des dispositions de la 19eme section de l'Acte concernant les pêcheries, il a plu a Son Excellence de faire les règlements suivants: Les eaux du Lac Beauport, dans la province et le comté de Québec, sont, par le présent réservées, depuis le 1er jour de Janvier jusqu'au 1er jour de mai 1872, pour la reproduction naturelle et artificielle du poisson.



HOTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, Samedi, le 16 Décembre 1871. PRESENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées, "Soumissions pour Charbon," seront reçues a Ottawa, jusqu'à LUNDI, le 26eme jour de FÉVRIER prochain, a midi, pour l'approvisionnement de Charbons de Grille et Fournaises pour l'usage des Bâtiments Publics, Ottawa, d'après les conditions imprimées qu'on peut obtenir a ce Bureau avec les formes de soumissions. Le Département ne fera pas obligé d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.



MAISON RECOLLET.

N. B.—Nouveautés reçues chaque semaine. Une visite est sollicitée. J. F. RAYMORE.

A. BELANGER



MAGASIN DE MEUBLES 276, Rue Notre-Dame MONTREAL.

LEGGO & Co., ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes, MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, a des prix très modiques.

LAURELLE & VARY.

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures a semelle de Liège, etc., etc. No. 308, RUE NOTRE-DAME.

Institut Télégraphique de la Puissance.

89, RUE SAINT JACQUES, MONTREAL, P.Q. GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Etabli dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

Ce Collège établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente. Son accroissement rapide et sa prospérité sont dus aux demandes des propriétaires de lignes télégraphiques, et le Propriétaire doit son succès à l'habileté qui a marqué l'enseignement de cet art utile par les Professeurs attachés à l'Institut.

Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Electrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre, rendent l'établissement de Collèges pour l'enseignement de cette branche d'absolue nécessité.

Les Surintendants de Lignes Télégraphiques voient ce mouvement avec faveur. Les Collèges Commerciaux ont, jusqu'à un certain degré, entrepris l'enseignement de cette branche aussi bien que des autres branches de l'éducation commerciale; mais les connaissances télégraphiques ainsi acquises ont toujours été regardées comme de second ordre: à ce point que les Collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New-York, etc., en ont discontinué l'enseignement, et recommandent l'Institut Télégraphique comme l'endroit où une connaissance parfaite de cet art à la fois intéressant, savant et utile peut-être le plus convenablement obtenue.

La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent, et nous recommandons instamment à ceux qui désirent embrasser une carrière plaisante et rémunérative de se qualifier comme Opérateurs sur les diverses Lignes Télégraphiques.

Les Elèves, en quittant l'Institut, reçoivent un certificat de capacité, qui leur permet de remplir de suite les vacances qui auraient lieu dans la Puissance du Canada et les Etats-Unis. De prime abord, on peut obtenir un salaire de \$30 par mois; mais après deux ans de pratique, on n'a aucune difficulté à obtenir \$50 ou \$60 par mois; on paie même de \$100 à 170 par mois aux Etats-Unis.

La connaissance pratique de la Télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique, reçoivent un salaire plus élevé, comparés avec les autres emplois, que les hommes, tandis qu'elles ont plus de facilité naturelle pour apprendre cette science. Savoir lire et écrire passablement sont les seules connaissances rigoureusement nécessaires, et toute personne de capacité ordinaire peut devenir excellent Opérateur. Nous avons la preuve dans le cas de plusieurs gradués qui, avec peu d'instruction et aucune idée du fonctionnement de la Télégraphie en entrant, sont devenus de bons Opérateurs en quelques mois. C'est aussi une bonne occasion pour les étudiants d'apprendre à écrire vite. Quelques-uns de nos gradués qui pouvaient à peine écrire leurs noms prennent aujourd'hui les messages au taux de 25 à 30 mots par minute.

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR. Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige, il occupe ordinairement un bureau à lui seul, sans directeur ni maître, n'ayant qu'à recevoir et à expédier les messages. Il travaille ordinairement de 10 à 12 heures par jour, moins les heures ordinaires pour les repas. Les Opérateurs ne sont pas requis de travailler le dimanche. L'Institut est complètement pourvu de tous les appareils, etc., d'un grand Bureau de Télégraphie de premier ordre. Des dépêches de toutes descriptions, des nouvelles des chemins de fer, arrivées et départs des trains, des Rapports des Marchés et des Dépêches par le Câble Transatlantique, sont expédiés et reçus, tel que pratiqué sur des lignes ordinaires. L'instruction individuelle est donnée à chaque étudiant, d'après son plus ou moins d'aptitude pour cette science. On n'épargne ni le travail, ni la dépense pour qualifier les étudiants pour les situations les plus importantes, sous un aussi bref délai que possible. Les élèves peuvent commencer leurs études en aucun temps, et les continuer dans les collèges jusqu'à ce qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour faire de bons Opérateurs, et ce sans charges extra. Il n'y a pas de vacances. Heures d'étude: de 9 heures du matin jusqu'au midi, et de 1.30 à 6 heures P.M. Le temps ordinaire pour se perfectionner dans cette science est de quinze semaines; mais ceci dépend, bien entendu, de l'aptitude plus ou moins grande des élèves pour l'étude. Quelques-uns des gradués qui occupent des situations dans les Bureaux de Télégraphie ont fait leur cours d'étude dans l'espace de cinq à huit semaines.

Le prix pour le cours complet est de Trente Dollars. Il n'y a aucune dépense extra, vu que tous les matériaux et instruments nécessaires sont fournis par le Collège.

Une ligne a été construite sur laquelle les élèves pourront pratiquer les qu'ils seront suffisamment avancés. Dans le cas de l'interruption des communications par la rupture des fils, les réparations sont conduites par un Professeur de Télégraphie sous les yeux des élèves, afin qu'ils puissent acquérir une connaissance réellement pratique de la science de la Télégraphie.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire. Montréal, Septembre 1871.

EDUCATION.—Leçons de Français d'Italien et d'Espagnol par un professeur Français d'origine et très-instruit.—S'adresser à P. PURY, professeur, 223 Rue McGill, Chambre No. 15.—Conditions modérées. 2-52 d

ETABLI EN 1854. GEORGE YON, Plombier et Ferblantier.

241—RUE ST. LAURENT—241 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)

GEORGE YON se charge de toutes sortes d'ouvrages en Fer blanc, Zinc, Tôle de Russie, Tôle galvanisée, pose de Fournaises à air chaud, entreprend et répare les Couvertures, Dalles, Dallages, pose de baignoires, Cabinets d'aisance (Water Closets), Bois à mains, Laveurs, Tuyaux à l'eau, Tuyaux à gaz, Gazeliers, Cloches pour maisons. A son magasin, on trouvera toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison. 2-55x



LES SOUSSIGNÉS qui ont remporté cinq premiers prix à l'Exposition Provinciale tenue à Montréal en 1870, viennent d'importer un assortiment de roues et d'essieux en acier, de qualité insurpassable. Tous s'accordent à dire que ces roues ne peuvent manquer, ayant plus de rails que les roues ordinaires. Les soussignés invitent le Public à visiter leur grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

D. GERVAIS & CIE. No. 810 Rue CRAIG. 2-44l

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franques en Soie, etc., 267 ET 269, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 2-21x

ON DEMANDE

DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance. Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques. S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Hearstons, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal. 2-36tf.

REFRIGERANTS PATENTES.

DE \$8 A \$40. Ces REFRIGERANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de POELES DE CUISINE, COUCHETTES EN FER, FONDS A RESSORTS DE TACHER, OBJETS EN ETAIN ET VERNISSE, POTS A THE ET CAFE AMELIORES, ETC., ETC., ETC. Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLE ANGLAIS. MEILLEUR ET Cie., 526, Rue Craig. 2-18ss

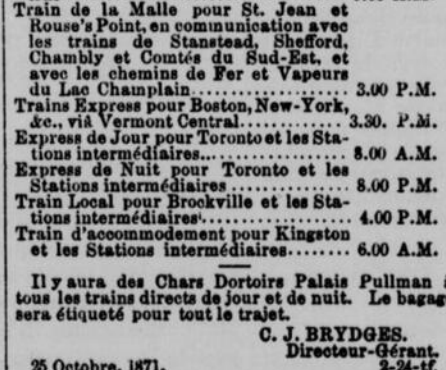
Chemin de Fer du Grand-Tronc.

SERVICE D'HIVER.

Le et après LUNDI prochain, le 30 OCTOBRE, LES TRAINS partiront de MONTREAL comme suit: Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 7.00 A.M. Train de la Malle pour Island Pond, et les Stations intermédiaires... 2.00 P.M. Train de la Malle de Nuit pour Québec, Island Pond, Portland et Boston... 10.30 P.M. Express pour Boston via Vermont Central... 9.00 A.M. Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en communication avec les trains de Stanstead, Shefford, Chambly et Comté du Sud-Est, et avec les chemins de Fer et Vapeurs du Lac Champlain... 3.00 P.M. Trains Express pour Boston, New-York, etc., via Vermont Central... 3.30 P.M. Express de Jour pour Toronto et les Stations intermédiaires... 8.00 A.M. Express de Nuit pour Toronto et les Stations intermédiaires... 8.00 P.M. Train Local pour Brockville et les Stations intermédiaires... 4.00 P.M. Train d'accommodement pour Kingston et les Stations intermédiaires... 6.00 A.M.

Il y aura des Chars Dortoires Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 2-24-tf.

25 Octobre, 1871.



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Calétière rouge, 98 Rue St. Laurent.

T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournaises à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés. T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT. 2-24ss

\$30,000 VALANT EN HARDES FAITES DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES FRANÇAIS ET ANGLAIS NOUVELLEMENT IMPORTES

A 20 POUR CENT AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ. L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, etc. A DES PRIX TRES MODERES R. DEZIEL, NO. 131, RUE ST.-JOSEPH. Toute commande sera exécutée avec goût et promptitude. 2-36x

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent, par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Etabli en 1859.)

AVIS.

LES ABONNES DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez N. RHÉAUME, 75—RUE ST. LAURENT.—75 2-47 f

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33ss

CORNICHES, CORNICHES ROULEAUX, BAGUETTES A CADRES ET A ESCALIERS.

A vendre à prix réduits avant l'inventaire chez L. J. A. SURVEYER, 824, RUE CRAIG, Montréal. 2-10ss

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa 22 De cembre 1871. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 8 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 6d

F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smithie)

BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES. 134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134 2-45ss

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE.

(Coin des Rues Craig et St. Laurent), MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45x

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année Aux Etats-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES..... 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'argent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.